

PROCES-VERBAL
du 29 juin 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	4
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 30 MARS ET 27 AVRIL 2010.....	11
1.01 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat Lys Nord Métropole - Retrait – Compétence optionnelle « Assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application des droits des sols » - Reprise de cette compétence – Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole – Mutation de l'adhésion par la voie du « deuxième collègue ».....	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	13
Débat.....	15
<i>Unanimité</i>	20
1.02 – LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) – Transferts de compétences – « Soutien à la recherche » - « Cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au Canal de Roubaix et à la Marque canalisée » - 1^{ère} étape : mise en place d'une expérimentation – Elaboration du Plan bleu Lille Métropole – Commission d'évaluation des transferts de charges – Désignation d'un représentant	20
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	21
Débat.....	23
<i>Unanimité</i>	24
1.03 – PERSONNELS MUNICIPAUX – Régimes indemnitaires – Ajustement et mise en œuvre – Prime de Service et de Rendement (PSR) – Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés	24
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	25
<i>Unanimité</i>	26
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Ecole municipale de musique – Rémunération des professeurs en activité accessoire - Révision.....	26
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	27
<i>Unanimité</i>	27
1.05 – AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord ».....	28
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	28
<i>Unanimité</i>	28
1.06 – BUDGET 2010 – Autorisation de programme « Eglise Saint-Piat » - Ajustement ..	29
PRESENTATION M. PETILLON	29
Débat	30
Pour – « Ensemble pour Roncq ».....	30
Contre – « Roncq avec vous ».....	30

1.07 – INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE PUBLIC – Renouvellement de l’octroi.....	31
PRESENTATION M. PETILLON	31
<i>Unanimité</i>	32
1.08 – SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L’ARTISANAT ET DES SERVICES – Fonds d’Intervention pour les Services, l’Artisanat et le Commerce (FISAC) Volet opérationnel – Tranche 1 – Programme d’actions et engagements financiers	32
PRESENTATION Mme SUBTS	35
Débat	38
<i>Unanimité</i>	39
1.09 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Partenariat avec les écoles privées - Livraison des repas – Conventionnement avec les écoles Saint-François et Saint-Roch	39
PRESENTATION M. VARLET.....	41
Débat	42
Pour – « Ensemble pour Roncq ».....	45
Abstention – « Roncq avec vous ».....	45
1.10 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal des écoles privées sous contrat – Conventionnement – Définition des forfaits 2010	46
PRESENTATION M. VARLET.....	46
Débat	47
<i>Unanimité</i>	47
1.11 – JEUNESSE RONCQUOISE – Structuration des actions correspondantes - Espace Jeunes Jean-Albert Bricout – Mise sur pied d’un nouveau projet – Tarification.....	47
PRESENTATION M. VARLET.....	48
Débat	49
Pour – « Ensemble pour Roncq ».....	55
Contre – « Roncq avec vous ».....	55
1.12 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et RécréAnime (Mercredi) – Harmonisation des conditions d’accueil entre les communes d’Halluin et de Roncq	55
PRESENTATION M. VARLET.....	56
Débat	57
<i>Unanimité</i>	59
1.13 – DIVERS BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAUX – Mise en œuvre d’un processus de valorisation d’actifs – Délibération cadre	59
PRESENTATION M. PETILLON	61
Débat	62
Pour – « Ensemble pour Roncq ».....	67
Contre – « Roncq avec vous ».....	67
1.14 – QUARTIER DU BLANC-FOUR – Site de « la Poterie » - Acquisition des jardins et sol de rue du site KOK.....	68
PRESENTATION M. PETILLON	69
Débat	70
<i>Unanimité</i>	71

1.15 – ACTIFS IMMOBILIERS – Valorisation – Immeuble communal rue Latérale –	
Parcelle AL 591 – Découpage et déclassement – Cessions amiables.....	71
PRESENTATION M. PETILLON	72
Débat	73
<i>Unanimité</i>	73
1.16 – GESTION DU DOMAINE – Valorisation – Immeuble communal aux Chats-	
Huants - Déclassement et cession.....	73
PRESENTATION M. PETILLON	74
<i>Unanimité</i>	74
1.17 – FONDS DOCUMENTAIRES MUNICIPAUX – Plan de numérisation 2010 -	
Demande de subvention.....	74
PRESENTATION Mme BUCHET.....	75
Débat	76
<i>Unanimité</i>	77
1.18 – OPERATION DE CONSTRUCTIONS A L’ANGLE DES RUES DU 8 MAI 1945	
ET BARBUSSE – Dénomination de voie interne ouverte à la circulation publique.	78
PRESENTATION Mme BUCHET.....	78
Débat	78
Pour – « Ensemble pour Roncq ».....	80
Abstention – « Roncq avec vous ».....	80

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, je vous salue en m'excusant pour ce retard de quelques minutes.

Entrons immédiatement dans **notre éphéméride** pour nous remémorer tout ce qui s'est passé depuis notre dernière rencontre.

☞ Sécurité routière.

Ce sujet est au cœur de nos préoccupations et des opérations de sensibilisation sont menées depuis de nombreuses années pour garantir la sécurité des jeunes comme celle de nos aînés. Ainsi, fin avril, le CCAS de Roncq avait invité à l'intention des seniors un Commissaire divisionnaire honoraire, M. MARECHAL, qui est aussi Directeur départemental de la prévention routière.

L'état des lieux, qu'il a dressé, est quand même très inquiétant puisque les plus de 65 ans, qui constituent 16,5 % de la population française, ne représentent que 8,5 % des décès sur la route (ce chiffre permet de relativiser les choses) mais les 16-24 ans, qui forment 12,5 % de la population, représentent 25 % des personnes tuées sur la route. Il y a quand même à s'inquiéter sur le rapport de la jeunesse à la route et à sa dangerosité. La sensibilisation précoce est tout à fait nécessaire.

Du 17 au 21 mai, relayant une démarche de l'Association des parents d'élèves... c'est toujours avec les parents d'élèves que les choses se jouent, une action de sensibilisation a été organisée aux abords de l'école Louis-Pergaud par les agents de surveillance de la voie publique –ASVP– que je voudrais, ici, saluer pour souligner l'excellence du travail de médiation qu'ils mènent sur la voie publique.

Après la période de prévention, 7 verbalisations ont été enregistrées pour des stationnements en double file, sur le trottoir ou sur les passages piétons, rue de Lille et rue Destombes. Je tiens à préciser que chaque fois un argumentaire imparable et tout à fait de bon sens a été apporté : des photos prises à l'instant T de voitures mal garées alors qu'à quelque dizaines de mètres, des places de stationnement étaient disponibles.

Vous opposez ainsi aux intervenants le fait qu'ils préfèrent, évidemment, se garer aux abords les plus immédiats des lieux où vont déboucher leurs enfants, bien souvent d'ailleurs au risque de nuire à leur propre sécurité.

Du 7 au 10 juin, la même démarche a été menée aux abords du collège Saint-Thomas, rues de Lille et du 8 Mai 1945. Probablement que d'ici la rentrée, les travaux de sécurisation de la rue du 8 Mai 1945 auront été menés par la Communauté Urbaine de manière à accompagner le collège dans la sécurisation de ses abords immédiats ; 3 verbalisations y ont été enregistrées.

Il en a été de même rue de la Latte, aux abords de l'école Saint-François, sans verbalisation cette fois.

Pour votre information, les courriers de prévention adressés aux parents ont été signés par les Directeurs d'écoles à la quasi majorité et par les parents d'élèves qui sont dans cette démarche de sécurisation. On est donc bien dans une démarche citoyenne.

☞ **1^{er} mai.**

Au cours d'une cérémonie conviviale, 47 médaillés du travail ont été mis à l'honneur.

☞ **3 mai.**

Salle Catry, nous avons assisté, en présence d'un public fourni, à la seconde mi-temps du concert des professeurs de l'Ecole de musique.

☞ **Du 3 au 7 mai.**

Les écoles maternelles et primaires de Roncq ont vécu à l'heure anglaise à l'occasion d'une semaine dédiée à l'apprentissage précoce de la langue de Shakespeare dans le cadre du programme municipal « l'Art de vivre ensemble ».

La création, à la rentrée scolaire 2008, d'une approche ludique et orale de l'anglais dans les grandes sections de maternelles et en CP des écoles privées et publiques était une première dans la circonscription de Roncq.

J'envisage d'ailleurs, au niveau de la Communauté Urbaine, de porter cette réflexion dans mon club des élus à l'International, en réunissant la plupart des communes déjà investies dans l'apprentissage précoce des langues, notamment l'anglais, mais pourquoi pas le néerlandais puisque nous sommes une zone frontalière, de manière à réfléchir avec l'Inspecteur d'Académie, que j'ai rencontré à cet effet, à l'utilité de créer une espèce de « zone test » dans la métropole lilloise, du moins une zone de réflexion et d'échange sur l'apprentissage précoce des langues. Il s'agit vraiment d'une nécessité.

A ce propos, l'Inspecteur d'Académie m'a dit : *vosre génération a très mal appris l'anglais... Il a ajouté : comme il ne faut plus le faire aujourd'hui !*

Sans vouloir devenir Shakespeare, chacun a vocation à savoir se débrouiller quand il se trouve dans un pays étranger. Personnellement, je suis franchement très loin de pouvoir y parvenir convenablement.

L'objectif de l'immersion d'un enfant, dès son plus jeune âge, est bien de lui donner toutes les chances de pouvoir, à l'arrivée, suivre une conversation et savoir ce qui se passe autour de lui. C'est bien cela l'apprentissage d'une langue et pas autre chose. Nous n'avons pas vocation à être des écrivains en langue anglaise, nous avons vocation à être des citoyens du monde qui comprennent ce qui se passe autour d'eux.

☞ **8 mai.**

La manifestation patriotique marquant la fin de la seconde guerre mondiale a été forte en émotion. Nous avons honoré ce jour-là quatre personnes qui l'ont vécue et qui en ont été des acteurs : Jean DULINSKI, Jacob HEMS, Henri MANGIN et Marcel VANDERHEM.

☞ **9 mai.**

J'évoque le **Marché aux puces** ; même s'il est d'initiative associative, nous sommes dans un véritable partenariat car, après la Braderie de Lille, c'est l'un des grands événements au nord de Paris. C'est très valorisant pour Roncq et il s'y passe beaucoup de choses.

☞ **RécréAnime.**

Le mercredi, ces activités fédèrent en moyenne 60 enfants de maternelle et 60 enfants de primaire, conformément à notre trilogie « le beau, le bon, l'international ou l'ouverture au monde ».

Depuis avril, des ateliers cuisine destinés aux enfants des centres du mercredi ont fait leur apparition, dans le cadre du projet. Quatre séances destinées aux maternelles et quatre autres aux primaires ont été proposées. Cette activité fonctionne très bien.

Nous n'avons pas goûté les réalisations mais je pense que les enfants y prennent un réel plaisir.

☞ **23 et 24 mai.**

Le **Challenge Raid** s'est déroulé dans des conditions idéales ; les nombreuses activités ont, comme toujours, remporté un grand succès auprès des enfants, avec une bonne cohésion d'équipe et la joie d'avoir passé quelques jours d'efforts collectifs. On est toujours très heureux de se retrouver à Linselles dans cette fatigue exprimée par les jeunes et, en même temps, la joie de se retrouver l'année suivante dans le cadre de ce challenge intercommunal.

☞ **Du 27 mai au 1^{er} juin.**

Les **olympiades scolaires**, organisées par la Ville, ont réuni 922 enfants ; je tiens à saluer Johan VANDERELSTRATE qui part demain pour le Tour de France, comme à son habitude. Il

a préparé cet événement avec le service Jeunesse et Stéphane LEBAS de façon tout à fait satisfaisante.

Là aussi, c'est une bonne manière de sensibiliser les enfants à l'apprentissage précoce du sport.

☞ **28 mai.**

D'année en année, la **fête des voisins** à Roncq (ce n'est pas vrai dans toutes les communes) prend une dimension tout à fait sympathique. La Ville lui donne la possibilité d'éclorre en étant partenaire, notamment par le prêt de matériels. Les élus, autant que faire se peut, essaient d'y passer ; toutes les fêtes se déroulant à la même heure, c'est un véritable marathon pour eux, très sympathique au demeurant, puisque les gens expriment leur joie de vivre collective et leur fierté d'être dans cette ville, ce qui fait une part belle à l'ensemble.

☞ **Projet éco-école.**

Ce projet, mené durant l'année scolaire 2009-2010 sur le thème des déchets en partenariat avec l'Education nationale, a débouché début juin sur la labellisation des écoles Pablo-Neruda et Jacques-Brel.

Sur les 767 établissements scolaires inscrits en France, seuls 339 ont été labellisés, soit un taux de 44,2 % ; tous ne sont donc pas labellisés, on ne gagne pas à tous les coups. C'est dire qu'il y a eu un travail sérieux, avec un vrai programme et, à l'arrivée, une évaluation des actions entreprises.

Dans la circonscription, ce taux monte à 100 % (elle est donc très active) puisque les 5 écoles inscrites ont été labellisées dont les 2 écoles roncuquoises. Il y a donc eu une réelle implication des enfants, des enseignants, des villes dans cette belle opération. Les groupes se sont rendus dans plusieurs fermes roncuquoises, fin mai et début juin. Les cultivateurs ont ainsi pu leur expliquer le recyclage des déchets et leur faire passer des messages sur les comportements irresponsables : canettes et autres déchets jetés dans les pâtures, mauvaises pratiques des urbains à l'approche des champs cultivés et des pâturages. Cela permet aussi aux enfants de connaître à la fois les grands défis de la planète et ceux de nos agriculteurs.

☞ **28 mai toujours.**

Elus, chefs de service et techniciens ont participé à un voyage exploratoire, gare Saint-Sauveur à Lille, pour voir comment les choses s'organisent dans la métropole. Là encore, la métropole lilloise s'investit davantage encore dans un certain nombre de domaines et de compétences, dont la culture. En la matière, les choses vont bon train grâce à une réelle volonté politique.

Il était intéressant pour nous d'aller voir ce qui se passait à Lille, non pas parce que c'est lillois mais bien métropolitain et concerne tout le monde. Je pense que les élus ont été satisfaits de découvrir sur place, non seulement l'exposition de Saint-Sauveur mais encore son fonctionnement et, surtout, d'apprendre que nous travaillerons prochainement, après Europe XXL, sur une autre problématique « Fantastic », à partir de fin 2011. En Communauté Urbaine de Lille, nous avons voté vendredi dernier ce beau programme de manière à être toujours plus dans l'intercommunalité.

☞ **4 juin.**

Sous un soleil de plomb, la **journée des maternelles à la piscine**. Je veux là encore saluer les personnels de la piscine qui ont accueilli les enfants de Roncq et de Bousbecque –c'est cela l'intercommunalité–

Ce temps fort a mobilisé 70 adultes. Ont été organisées des épreuves nautiques, des activités extérieures sur le thème de l'Afrique dans le parc de la piscine transformé en mini-camp. Tous les enfants ont partagé un pique-nique offert par la Ville, comme pour les Olympiades scolaires.

☞ **4 juin à nouveau.**

Nous avons éprouvé beaucoup d'émotion à accompagner Joëlle VARLET qui a été élevée au rang d'Officier dans l'ordre des Palmes académiques. Née en 1941 dans une famille modeste du quartier des Phalempins à Tourcoing, Joëlle a excellé dans le rapport aux autres, à travers l'Education nationale en y exerçant différents postes, mais aussi en assumant des missions bénévoles au sein de notre grand ministère.

☞ **8 juin.**

A été posé le point d'orgue d'une **Rencontre chantante** entre les 140 enfants des classes de l'école maternelle Pauline-Kergomard, entraînés par Géraldine DARNOIS, intervenant à l'Ecole de musique, et une cinquantaine d'élèves des classes de CP et CE1 de l'école Louis-Pergaud. Après une année de préparation, les artistes en herbe se sont produits avec brio, reprenant un répertoire de chansons enfantines sur le thème du pingouin (c'était rafraîchissant en cette période un peu chaude...) pour les CP et CE1 alors que les maternelles ont entonné « Cailloux et coquillages », chanson devenue extrêmement célèbre depuis.

☞ **Voyage des seniors.**

A l'autre bout de l'échelle de vie, je vous parlerai du voyage des seniors pour les plus de 63 ans, qui proposait deux formules cette année :

- une sortie culturelle à Lessines avec visite de l'hôpital Notre-Dame de la Rose et de l'écomusée,
- une sortie détente au Prestige Palace, avenue du Peuple belge à Lille.

177 seniors se sont rendus à Lessines et 180 autres au Prestige Palace où un très beau spectacle leur a été proposé.

☞ **10 juin.**

Le **triathlon scolaire**... ces derniers mois ont été très sportifs. A la piscine et dans le parc de la mairie, ce sont 84 filles et 79 garçons des écoles primaires publiques et privées qui ont participé aux épreuves suivantes : 50 m de natation - 1,3 km en VTT - 500 m de course à pied.

A l'arrivée, l'école Saint-François s'est encore distinguée en trustant les trois premières places du classement des garçons, la première marche du classement des classes ; les écoles Jaurès et Saint-Roch s'appropriant le podium chez les filles.

☞ **Œuvre de Richard SOBUS.**

Petit à petit, dans le parc de la mairie Richard SOBUS, bûcheron d'Halluin, a sculpté ce magnifique tronc d'un arbre que nous avons dû abattre parce qu'il n'était plus en bonne santé mais nous avons nourri un projet culturel.

Richard SOBUS a ainsi réalisé, sur ce totem d'environ 4 m de hauteur, un pêle-mêle de visages d'hommes et de femmes, de face ou de profil, gravés dans ce bois aujourd'hui blanc mais qui, avec le temps, va se patiner. Deux semaines de travail ont été nécessaires à la réalisation de cette œuvre.

☞ **11 juin.**

A l'école Kergomard, un « **tea time** » est venu ponctuer la première année d'apprentissage précoce de l'anglais dans la classe de grande section. Ce fut l'occasion d'un véritable récital en anglais de la part des enfants placés sous la direction de Valérie DIZY, l'une de nos deux intervenantes dans les écoles roncquoises.

☞ **17 juin.**

Un très beau moment, que nous vivons tous les ans : nous avons remis **174 dictionnaires aux enfants de CM2** des écoles publiques et privées de Roncq. C'est aussi l'occasion de redire toute l'importance du dictionnaire pour la langue française et l'orthographe dans nos vies de tous les jours.

Il n'y a pas de plus beau cadeau que de recevoir un dictionnaire et c'est toujours avec beaucoup de bonheur que la ville de Roncq remet cet outil de travail, tout à fait indispensable au bon épanouissement de nos enfants.

☞ **18 juin.**

Aux Anciennes Ecuries, s'est déroulé le **vernissage des travaux des enfants sur le thème Miro-Rimbaud**, dialogue peinture-lecture. Des petits de maternelle au CM2, les élèves de toutes les écoles privées et publiques de Roncq ont planché durant trois mois sur ce thème avec notre artiste intervenante, Judith DEBRUYNE.

Ce vernissage a été un moment de grand bonheur, à la vue de l'épanouissement du talent de nos enfants. Je rappelle qu'une exposition se tiendra en mairie annexe durant tout l'été. Une rétrospective aurait été quelque peu difficile ; beaucoup d'œuvres ont été conservées par les écoles ou les enfants. Nous souhaitons néanmoins montrer le talent de ces enfants bien encadrés.

☞ **19 juin.**

Deux cent cinquante musiciens, trois orchestres d'harmonie se sont retrouvés dans l'écrin du parc Vansteenkiste pour **la fête de la musique**. Un partage musical dans le parc, un beau rendez-vous qui a permis d'apprécier la maîtrise du brass band, la chorale adultes avec un bel hommage à Jean Ferrat, des prestations de nos écoles et de nos harmonies locales.

☞ **Enfin, la semaine dernière.**

Au Lierre, trois mois de travail et sept réunions thématiques pour aboutir à une première reconstitution de ce partenariat avec l'Association du Lierre et une réflexion sur le cadre de vie : comment faire évoluer un hameau qui a une vraie cohérence et comment nous, ville, pouvons-nous l'accompagner dans ses évolutions de manière à intégrer les besoins individuels dans un rayonnement collectif ?

Tout ce travail sera porté à la réécriture des élus, sous la plume de Michel PETILLON, de manière à ce que nous puissions, après validation par les habitants du quartier du Lierre, le soumettre à votre décision, sans doute à la rentrée d'automne. Ce travail a également été mené avec les enfants du quartier.

☞ **Festivités – 14 juillet et Musique sous les étoiles.**

Nous aurons l'occasion, les soirs « à la fraîche » de passer un bon moment musical avant de partir en vacances.

Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, je demande à notre collègue de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur LAMBLIN, je vous en prie.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 29 JUIN 2010 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET- Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Laurent WINDELS - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN -

PROCURATIONS :

Patrick BOSSUT, procuration André VARLET
 Thierry BUCQUOYE, procuration Annick CASTELEIN
 Sophie LAFRENOY, procuration Chantal VANOVERMEIR
 Claudine ZAHM, procuration Chantal NYS
 Dany DELBECQUE, procuration Geneviève LEROUGE
 Claudie RIUS, procuration Sylvain LAMBLIN
 Pierre GUILLEMAUD, procuration Rose-Marie BUCHET

EXCUSE :

Guy PLOUVIER

<p><i>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 30 MARS ET 27 AVRIL 2010</i></p>
--

M. LE MAIRE – Sans remarque, ni observation particulière, ces deux-procès verbaux sont réputés adoptés à l'unanimité ; je vous en remercie.

<p><i>1.01 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat Lys Nord Métropole - Retrait - Compétence optionnelle « Assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application des droits des sols » - Reprise de cette compétence - Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole - Mutation de l'adhésion par la voie du « deuxième collègue »</i></p>
--

Depuis une dizaine d'années le Syndicat Intercommunal à vocation multiple à la carte, dénommé Syndicat Lys Nord Métropole (S.L.N.M) regroupe une dizaine de communes de la Vallée de la Lys après que les communes de Quesnoy-sur-Deûle et Neuville-en-Ferrain aient respectivement quitté cette structure en 2003 et 2006.

Alors que le Syndicat Lys Nord Métropole a au cours de ces dix années, tenté de diversifier ses actions en élargissant à plusieurs reprises ses compétences optionnelles, il n'a pas pour autant réussi à faire émerger un projet identitaire fort et ce, malgré une volonté affichée et commune d'élaboration d'un projet de territoire transfrontalier.

A l'enjeu initial d'émergence et d'identification d'un territoire communautaire transfrontalier, s'est substitué une compilation plus ou moins technique de diverses compétences optionnelles, constituant autant d'outils de mutualisation entre deux ou davantage de communes, ceux-ci cachant difficilement les faiblesses d'une ambition fédératrice partagée par toutes les communes membres.

Il en résulte, après les deux départs susmentionnés, que trois des dix communes restantes ont également manifesté leur souhait de se retirer du Syndicat Lys Nord Métropole. Il s'agit, en dehors de notre commune, de Bondues et Mouvaux.

Il nous appartient donc ce soir, d'engager le processus de retrait du Syndicat Lys Nord Métropole, dans le respect des dispositions statutaires de celui-ci et des dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Selon ces dernières dispositions, la présente décision, dès qu'elle aura revêtu un caractère exécutoire, fera l'objet d'une notification au syndicat, de sorte que son organe délibérant (comité syndical) puisse donner son consentement à ce mouvement de retrait.

Après décision du comité syndical (délibération portant avis favorable), celle-ci aura à faire l'objet d'une notification aux communes membres du syndicat (autre que Roncq) de sorte qu'elles puissent se prononcer formellement dans un délai de trois mois. Outre la délibération du Comité Syndical, le retrait roncuois sera alors tributaire d'un avis favorable explicite des communes consultées, le défaut de délibération dans le délai de trois mois devant être interprété comme une décision réputée défavorable. Pour être opérante, la demande de retrait de notre commune devra obtenir la « majorité qualifiée » des communes consultées (deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population...).

Au-delà de la décision de retrait, le Comité du Syndicat Lys Nord Métropole aura, conformément à l'article L.5211-25-1 du CGCT à définir les conditions financières de notre retrait (répartition des actifs, excédents budgétaires, participations de l'année en cours, impact sur les frais communs d'administration...). Nous aurons, le cas échéant, à délibérer spécifiquement sur cette question.

Par ailleurs, sans attendre l'issue de notre demande de retrait du syndicat, il nous appartient d'engager une démarche parallèle de reprise de la compétence optionnelle « Etude et mise en place d'une assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols » qui se traduit concrètement en sous compétence « assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application des droits des sols » et ce, pour faire droit à la volonté de la commune de Bondues de mettre un terme dans les meilleurs délais à cette coopération entre nos deux seules communes.

En application de l'article L.5216-12 du CGCT et surtout de l'article 5-2 des statuts du Syndicat Lys Nord Métropole (joint en annexe), la reprise de la compétence (optionnelle) prend effet le premier jour du trimestre civil suivant la date à laquelle la délibération du conseil municipal est devenue exécutoire. Dès lors, nous nous efforcerons de faire que le caractère exécutoire de la présente décision soit acquis au 30 juin 2010 au plus tard, de sorte que cette reprise de compétence roncuoise soit effective dès le lendemain (1^{er} juillet). Sous réserve que cette reprise de compétence soit effective à cette dernière date pour nos deux communes (Bondues et Roncq), la

convention correspondante conclue le 1^{er} mars 2010 à cet effet pour une durée indéterminée, aura un terme avancé à la même date du 1^{er} juillet. En tant que de besoin, un avenant correspondant sera conclu par les parties prenantes au contrat initial.

De manière connexe, il nous appartient également de confirmer notre volonté de maintenir nos adhésions et participations au Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) et à la Maison de l'Emploi (MDE), indépendamment des pourparlers en cours pour une fusion avec les structures comparables de la ville de Tourcoing.

Ces deux structures associatives (loi 1901) ne sont pas tout à fait comparables dans leur construction juridique, l'une (PLIE) prévoyant des adhésions directes des communes faisant notamment partie du périmètre du Syndicat Lys Nord Métropole alors que la seconde (MDE) prévoit une adhésion syndicale (Syndicat Lys Nord Métropole) pour ses communes membres fondatrices (dont Roncq), même si par ailleurs les statuts de cette dernière prévoient des possibles adhésions facultatives (2^{ème} collègue : commune de Neuville-en-Ferrain...).

En conséquence, il apparaît d'ores et déjà souhaitable de confirmer notre adhésion au PLIE et à la MDE de la Vallée de la Lys (et du territoire Tourquennois le moment venu...), notre commune sollicitant par la présente la mutation de son adhésion à la MDE au titre du « deuxième collègue ».

En résumé, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement :

- 1) pour le retrait du Syndicat Lys Nord Métropole ;*
- 2) pour la reprise de la sous compétence optionnelle « Assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application des droits des sols » ;*
- 3) au maintien de la ville de Roncq dans les structures PLIE et MDE ;*

Par ailleurs, il vous est proposé de donner pouvoir au Maire de mener les négociations avec le Syndicat Lys Nord Métropole pour définir les conditions techniques et financières... de ce mouvement intercommunal, ses conséquences devant être par ailleurs peu sensibles dès l'instant où le Syndicat n'a pas engagé d'investissement immobilier, ni d'emprunts.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

A propos d'intercommunalité, vous connaissez toutes et tous la position de la majorité municipale depuis le début de ce mandat : observant que la Communauté Urbaine de Lille conforte un certain nombre de compétences qu'elle n'avait pas auparavant, il nous faut conforter nous-mêmes cette Communauté Urbaine qui s'élargit.

Il y a aussi l'horizon 2014 de la réforme territoriale dont on connaît peu, à ce jour, les tenants et les aboutissants et qui, pour l'instant, n'est pas encore aboutie ; nous ne pouvons faire que des suppositions, avec beaucoup d'incertitudes sur les recettes naturellement. Ce n'est pas l'objet de notre discussion ce soir. En tout cas, la réforme territoriale va redécouper la façon dont les villes vont s'administrer d'ici quatre ans. Nous ne siégerons probablement plus dans le même univers politique, dans le même environnement administratif en 2014.

C'est la raison pour laquelle, toutes les structures qui viennent se superposer, qui à un moment donné ont pu avoir une utilité, n'en ont plus véritablement aujourd'hui. Dès lors, je vous propose d'opérer un retrait du Syndicat intercommunal Lys Nord Métropole.

Comme je l'ai précisé à de très nombreuses reprises, il ne s'agit pas du tout d'un divorce avec les communes ; il serait un peu trop facile d'en déduire ce type de réflexion primaire. Il s'agit au contraire de travailler autrement avec les communes périphériques.

Nous sommes des intercommunalistes convaincus.

- L'intercommunalité est plus que nécessaire ;
- la mutualisation des moyens est plus que nécessaire ;
- la mise en réseau est nécessaire ;
- la synergie des intelligences est nécessaire.

Pour autant nous estimons que le cadre intersyndical Lys Nord Métropole n'est plus forcément le plus pertinent. Je ne vais pas plus loin pour en avoir discuté à de très nombreuses occasions entre nous.

Je vous demande de pouvoir nous retirer de cette coopération intercommunale, selon le calendrier qui sera proposé au Président DEROO, avec un retrait par rapport aux permis de construire. Je suis désolé que la ville de Bondues ait demandé à cesser ce service qui était tout à fait intéressant et permettrait de porter un double regard sur l'instruction des permis de construire. On ne sait pas comment, demain, la métropole lilloise se positionnera par rapport à cette instruction.

Je rappelle que tous les dossiers de permis de construire, que nous instruisons, partent à la Communauté Urbaine pour avis. Il y a là aussi des compétences et des expertises.

Il nous faut donc nous retirer de cette compétence qui était optionnelle et que nous avons validée avec Bondues, et nous maintenir pour le PLIE et la Maison de l'emploi. A travers le projet de délibération, vous connaissez ainsi les contours et les périmètres de manière à ce que

ces questions puissent être traitées en intercommunalité en sachant que, de toute manière, la Vallée de la Lys ne tournera pas le dos à Tourcoing dans ces domaines. Au contraire, dans les prochains mois, il y aura rapprochement structurel avec les compétences tourquennoises sur ces sujets.

Aujourd'hui, l'échelon pertinent –assurément– c'est la Communauté Urbaine de Lille (87 communes, 1,5 million d'habitants) ; c'est l'Eurométropole qui est en train de se construire et nous avons tous intérêt à développer nos projets dans ce cadre d'autant plus que, depuis 2008-2009, les contrats de territoire sont en cours d'écriture : c'est un nouveau dialogue, c'est un nouvel échange entre les communes et la Communauté Urbaine de Lille.

Cette donne vient perturber l'ensemble et toutes les règles du jeu. Toutes les organisations que nous avons mises en place il y a dix ans sont ainsi remises en cause spontanément, ai-je envie de dire, par ce nouveau dialogue, ce nouvel échange dans le cadre de l'intercommunalité.

Je passe la parole à ceux qui la souhaitent, pour étayer ou réfuter cette approche.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous permettez quand même de dire quelques mots :

- On ne se voit pas souvent mais on a toujours plaisir à rencontrer la majorité municipale et à échanger avec elle sur un certain nombre de points.
- De notre point de vue, il ne s'agit pas d'une décision technique mais d'une décision politique qui va engager l'avenir de la Commune à plus ou moins brève échéance.

Vous disiez qu'un débat sur la réforme territoriale est actuellement engagé et qu'il est très incertain. On sait quand même que le Sénat n'est pas le lieu où l'on trouve le plus de personnes qui irritent dans les discours. Or même les sénateurs de la majorité finalement refusent ce projet, d'où une incertitude.

Il est intéressant de voir qu'au plan local les choses avancent et nous en avons un exemple.

Premier constat et vous me permettez, ce soir, de vous féliciter pour cette évolution car vous n'avez guère été tendre, Monsieur le Maire, il y a quelques années avec la Communauté Urbaine. Vous avez évolué ; c'est une qualité que vous avez, d'être pragmatique et de voir qu'il faut saisir certaines évolutions n'étant absolument pas sur des positionnements idéologiques.

Même remarque pour Messieurs PETILLON, VARLET et Madame NYS qui écrivaient sur leurs tracts il y a quelques années et je m'en souviens bien... *Notre seul parti, c'est la ville de Roncq, point.*

Bravo à tous d'avoir su dépasser l'horizon communal et qu'il y ait, aujourd'hui, presque unanimité au sein de ce Conseil pour constater que l'intercommunalité est un élément indispensable.

Concernant ce syndicat, c'est le pragmatisme qui commande dans la mesure où il est nécessaire d'en faire un bilan et celui-ci apparaît mince sur ce mandat comme sur le mandat précédent, me semble-t-il. Vous êtes mieux placé que moi pour le savoir puisque vous en étiez l'un des membres. Vous avez effectivement pu déclarer que vous ne « vous y étiez pas retrouvé » par rapport aux missions qui étaient les vôtres.

Collectivement, on peut le regretter. Cette instance pouvait en effet être un instrument intéressant.

Or et je prends un exemple que je connais un peu : notre projet de bibliothèque.

« Naturellement » on ne s'est pas tourné vers ce syndicat intercommunal et j'ajoute que ce dernier ne s'est pas non plus tourné vers nous. J'avais également émis quelques réserves sur le bilan il y a quelques mois et j'ai reçu une longue lettre du Président de l'époque, Jacques REMORY, m'expliquant que je n'avais pas bien compris certains éléments. Or il ne faisait absolument pas allusion à ce projet qui aurait pu être un projet du syndicat intercommunal.

Troisième remarque – En regardant la carte, l'horizon de ce syndicat intercommunal n'est plus tout à fait le nôtre. Je tiens toutefois, au nom de notre groupe, à souligner qu'il serait presque malhonnête d'opposer Roncq à Halluin... Le retrait du syndicat intercommunal ne veut pas dire, pour nous, tourner le dos à la Vallée de la Lys. Que ce soit bien clair !

Pour lire la presse comme vous, de temps en temps on a tendance à prendre des positions un peu manichéennes. Mais pas du tout ; ce soir nous avons une délibération qui démontre que cette coopération continue, notamment avec la ville d'Halluin.

Aujourd'hui, LMCU est chef de file des projets et on ne peut, là aussi, que se réjouir de votre appartenance à la majorité communautaire. On voit déjà comment l'impulsion de la majorité, conduite par Martine AUBRY, se traduit concrètement au plan local. Sans doute aurons-nous, dans les mois ou années à venir, à nous inspirer de nouveaux modèles de gouvernance politique ?

Encore une fois, Martine AUBRY a innové en disant clairement : *on peut vous proposer, aux uns ou aux autres, un contrat de gouvernance*. Et très certainement aurons-nous (le « nous » est collectif et dépasse l'horizon communal) à changer nos pratiques politiques, à changer nos pratiques de gouvernance autres que politiques parce que la contractualisation est devenue aujourd'hui un élément essentiel de ce que l'on appelle la gouvernance.

Voilà pourquoi, au nom de notre groupe, je tenais à prendre la parole pour vous dire que, bien évidemment, nous allons voter ce retrait en insistant à nouveau ; pour nous, ce n'est pas un refus et je pense que, collectivement, on peut saluer le Président, Jean-Luc DEROO, et lui dire que chaque fois qu'il y aura un projet innovant, la ville de Roncq en sera... c'est bien la logique de projet(s) qui prévaut.

Nous l'avons déjà dit ; chaque fois qu'il y aura un projet innovant, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, nous le soutiendrons. Si le besoin s'en fait sentir, nous l'accompagnerons : au-delà des clivages politiques, c'est l'avenir de l'organisation territoriale de nos communes qui est en jeu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur TELLIER, je reviens sur l'un de vos propos et laisserai bien sûr à Monsieur le Maire le soin de vous répondre.

Pour ma part, je ne peux que m'insurger quand je vous entends dire que les relations entre Monsieur le Maire et la Communauté Urbaine, lors du précédent mandat, n'étaient pas au beau fixe. Je suis désolée de vous contredire mais j'ai été témoin, durant sept années, de l'excellent partenariat entre la Communauté Urbaine et la ville de Roncq, notamment sur les projets de voirie et les espaces publics du centre ville. Chaque fois que possible, Monsieur le Maire a souligné l'excellent travail mené avec les services communautaires.

M. TELLIER –

Madame MARIAGE, vous savez que je n'aime pas vous faire de la peine ; je vais donc préciser mon propos car je me suis peut-être mal exprimé.

J'ai un souvenir qui remonte à la période antérieure au mandat de Monsieur le Maire. Ma mémoire est un peu mon fonds de commerce : cela m'avait beaucoup frappé (vous étiez alors en rupture avec la majorité) lorsque vous aviez invectivé mon ami, Bernard DELVAL, en lui disant : *Vous êtes le petit soldat de Pierre MAUROY !* Cette phrase m'avait beaucoup surpris et ce souvenir est effectivement antérieur à votre position de maire.

Je pense quand même (mais ce propos n'engage que celui qui le porte) que l'on est passé d'un partenariat technique à un partenariat politique sur les deux mandats. C'était le sens de mon propos ; il y a eu évolution entre les deux mandats qui, soit dit en passant, sur le plan politique demande des adaptations des uns et des autres. C'est tout ce que je voulais dire.

J'espère ne pas vous avoir trop chagrinée sur ce point.

M. LE MAIRE –

Je ne dirai pas que *vous êtes le petit soldat de Madame MARIAGE...* (Rires)

Pour répondre à votre intervention, je n'ai jamais été de ces maires qui transféraient à la Communauté Urbaine les insatisfactions des communes ou les imperfections de ma Commune ; nous avons toujours été partenaires et, sortant d'un mandat où les relations avec la Communauté Urbaine étaient difficiles, conflictuelles, nous avons restauré de bonnes relations avec les techniciens communautaires, ce qui nous a d'ailleurs permis la réalisation d'un certain nombre de voiries, le Centre-Bourg, etc.

Je ne me souviens plus des propos que j'ai tenus ; M. DELVAL le peut. Mais je peux dire qu'à l'époque la gouvernance n'était pas celle que nous connaissons. Aujourd'hui, nous sommes dans un nouveau style de gouvernance –les contrats de territoire– et les choses changent, les lignes de front bougent. La situation n'est plus ce qu'elle était, on n'est plus au temps du guichet distributeur où l'on allait voir Untel ou Untel pour obtenir un bout de trottoir contre le soutien à telle délibération.

Je ne dis pas que cela ne se fait plus mais, du moins, ce n'est plus systématique. Aujourd'hui nous sommes sur du projet et de l'appel à projets.

Par ailleurs, vous évoquiez la lecture publique.

Oui, c'est le bon échelon !

La Communauté Urbaine va lancer une étude, un grand diagnostic sur le territoire communautaire qui nous permettra d'asseoir cette future mise en réseau et vous savez que la Présidente a le projet de créer une médiathèque métropolitaine et donc d'explorer cette piste pour voir comment les différents points de lecture publique sur le territoire communautaire

peuvent s'articuler à cette hypothétique structure... On est sur un diagnostic ; je n'affirme pas que la médiathèque verra le jour mais c'est une hypothèse de travail forte et c'est un bon échelon qui est aujourd'hui repris par la Communauté Urbaine. A l'époque, je l'avais porté au Syndicat mais nous n'avions pas débouché parce que la volonté politique manquait ; il faut bien le rappeler aussi !

Enfin, Roncq ne tournera le dos à personne !

Par ce retrait, il n'y a ni rupture, ni renoncement, ni reculade. Au contraire, il s'agit de trouver d'autres pistes et, aujourd'hui, c'est clairement la Communauté Urbaine.

Pour autant cela ne signifie pas que nous empruntons *un petit chemin qui sentira toujours la noisette*... on est en train d'inventer la nouvelle gouvernance, ce qui ne se fait pas sans mal. En tout cas, on est sur ce petit chemin et on souhaite qu'il sente la noisette parce qu'on en a envie. On est donc sur du volontarisme et c'est important de bien le souligner.

Je dis sans aucune difficulté aujourd'hui. Il n'y a pas une once de différence entre votre discours et le nôtre ; nous sommes totalement en phase sur ce retrait.

Voilà ce que je voulais vous dire, petit soldat ou pas petit soldat.

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Une précision, Monsieur le Maire.

J'étais en train de consulter mon agenda et pour rassurer mon collègue, Thibault TELLIER, je lui signale que j'ai passé toute la soirée d'hier à Halluin avec la SEM Ville Renouvelée sur les problèmes de veille et de pollution.

Vendredi matin, je serai en réunion à Halluin pour les problèmes de transports en commun avec le Vice-Président, Eric QUIQUET.

Ce retrait ne nous fera pas du tout tourner le dos aux communes environnantes puisque nous avons des problèmes communs.

J'ajouterai encore... *je n'ai pas changé* ; je ne sais plus qui le chantait. Depuis 1995, je persiste à dire que mon parti, c'est Roncq.

M. LE MAIRE –

Vous êtes le « Julio » compresseur de Roncq !

Vous nous permettrez d'être quelque peu primesautiers à la veille des vacances.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci, c'est une étape importante.

1.02 - LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) - Transferts de compétences - « Soutien à la recherche » - « Cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au canal de Roubaix et à la Marque canalisée » - 1^{ère} étape : mise en place d'une expérimentation - Elaboration du Plan bleu Lille Métropole - Commission d'évaluation des transferts de charges - Désignation d'un représentant

Par envois en date des 8 avril et 19 mai derniers, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) a enclenché respectivement un processus de transfert de compétences et d'installation de la commission d'évaluation des transferts de charges. Sont jointes en annexes de la présente :

- *la délibération cadre communautaires réf. 09 C 0740 du 11 décembre 2009 relative à la prise de compétence en matière de soutien à la recherche ;*
- *la délibération cadre communautaire réf. 09 C399 du 2 octobre 2009 relative à la prise de compétence en matière de « Cours d'eau et canaux domaniaux » limitée au Canal de Roubaix et à la Marque canalisée. 1^{ère} étape : mise en place d'une expérimentation- élaboration du Plan Bleu Lille Métropole.*
- *la délibération communautaire réf. 09 C 0256 du 26 juin 2009 portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.*

Eu égard à l'intérêt communautaire que représentent ces transferts de compétences et à la garantie de transparence que représente la Commission susvisée, nous vous proposons d'arrêter les dispositions ci-après :

- *Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;*
- *Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)*
- *Vu la délibération communautaire n° 09 C 0740*
- *Vu la délibération communautaire n° 09 C 0399*
- *Vu la délibération communautaire n° 09 C 0256*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide les transferts de compétences :

- *en matière de « soutien à la recherche » ;*
- *en matière de « cours d'eau et canaux domaniaux » limitée au Canal de Roubaix et à la Marque canalisée 1^{ère} étape : mise en place d'une expérimentation- élaboration du Plan Bleu Lille Métropole ;*
- *déclare que les transferts seront effectifs dès la prise des arrêtés préfectoraux à intervenir ;*
- *approuve dans les mêmes termes les délibérations n° 09 C 0740 du 11 décembre 2009, n° 09 C 0399 du 2 octobre 2009 et n° 09 C 0256 du 26 juin 2009.*

Par ailleurs :

- *Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;*
- *Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié ;*

Conformément aux dispositions législatives, le conseil de communauté a adopté la délibération n° 09 C 0256 du 26 juin 2009 portant création entre la communauté urbaine de Lille et ses communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 170 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette organisation est désignée selon la même grille de répartition que pour les élections des délégués des communes au conseil de communauté.

*Il convient donc de désigner **UN** membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.*

*Par conséquent, après avoir délibéré, il est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale des transferts de charges le délégué élu par délibération n° **25/03/2008/04** en date du 25 mars 2008 pour siéger au sein de la Communauté Urbaine de Lille (Monsieur Vincent LEDOUX, Maire).*

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Autre étape qui illustre le renforcement des compétences de la Communauté Urbaine à travers la recherche ; Thibault TELLIER pourra sans doute dire quelques mots puisqu'il est bien placé pour en parler. On a beaucoup « ramé » dans ce dossier Campus ; la dispersion a nui au dialogue avec les services de l'Etat et la Ministre.

Je pense que la prise de compétence par la Communauté Urbaine a une vraie dominante Recherche qui est en lien direct avec l'économie ; il n'y a pas de développement économique si l'on n'y adjoint pas la recherche. Ce sont deux pôles qui dialoguent, qui se fertilisent l'un l'autre.

Quant aux cours d'eau et canaux domaniaux, après une première expertise sur le Canal de Roubaix et la Marque canalisée et l'élaboration du Plan bleu Lille Métropole, j'ai relevé dans un certain nombre d'articles sur les conseils municipaux environnants : *on a déjà toutes nos petites becques, tous nos ruisseaux...* Mais nous sommes dans une métropole dont Lille est la capitale touristique.

On est en train de bâtir un plan stratégique sur les jeux olympiques. Quand les touristes se rendront à Londres pour les JO, ils achèteront un voyage dans lequel très peu d'heures seront vraiment consacrées aux événements sportifs ; il faut donc capter ce tourisme et, dans cette bataille entre Bruxelles et Paris (je parle des JO de Londres mais je pourrais évoquer bien d'autres sujets), il nous faut renforcer la capacité attractive de Lille, de la métropole... aujourd'hui quand on parle de Lille, on parle de la métropole. Pour ce faire, il faut que l'on aménage, que l'on rende Lille encore plus belle qu'elle ne l'est déjà aujourd'hui. Il est vrai que l'on a plaisir à s'y trouver.

On peut effectivement dire que l'on a encore beaucoup de travail sur nos becques, nos ruisseaux et nos rivières. On s'y attelle (Michel PETILLON le rappelait) à travers le Syndicat intercommunal mais un certain nombre de choses doivent être mises en place pour le bienfait des habitants qui se déplacent dans la métropole.

Mon parti, c'est Roncq ; bien sûr !

Mais mon parti, c'est Roncq dans la métropole !

C'est ce que nous dirons ce soir en acceptant, si vous le voulez bien, ces compétences. Il ne s'agit pas uniquement de technique, je rejoins les propos de Thibault TELLIER. C'est aussi de la politique : comment bâtir cette eurométropole ensemble, avec des outils techniques très précis ?

L'eurométropole, je le rappelle, ce sont les crématoriums, dominante importante. De part et d'autre de la frontière, il faut organiser le transport, le transfert des cendres. Un des points forts de la Communauté Urbaine.

C'est aussi établir une carte touristique Lille – Courtrai – Tournai. A ce jour, il n'existe pas de pass touristique. Quand vous visitez Tournai, aucun lien avec Lille et Courtrai. Je rappelle quand même que Tournai, c'est le berceau de la France. Nous sommes dans ce vieux Comté de Flandre dont il faut reprendre toute la vitalité historique.

Voilà tout ce que nous allons bâtir dans cette Communauté Urbaine de Lille à travers ce transfert de compétences. J'espère que vous les accepterez.

Enfin, il nous faut déléguer un représentant à la Commission d'évaluation des transferts de charges. Je vous propose d'être celui-là ; étant déjà à la Communauté Urbaine, cela facilitera les choses, si vous le souhaitez et l'acceptez.

J'ouvre le débat.

Monsieur TELLIER, peut-être quelques mots sur la recherche. Je suis intéressé de vous entendre sur le sujet.

M. TELLIER –

Monsieur le Maire, j'ai effectivement plus de choses à dire sur l'enseignement supérieur que sur les bras d'eau même si cette deuxième question est également très importante, à la fois en termes de développement durable et de promotion touristique.

Je me félicite de cette impulsion politique qui en est la concrétisation. Il faut quand même avoir à l'esprit que, parmi les dossiers déposés auprès de Mme PECRESSE pour le Plan Campus, la réponse avait d'abord été négative. Aujourd'hui, ce problème semble derrière nous mais, s'il n'y avait pas eu mobilisation des élus politiques, de droite comme de gauche, nous n'aurions pas été retenus dans ce Plan Campus et le Nord de la France aurait été totalement écarté de ces grandes opérations ; on aurait alors assisté à des recentrages sur d'autres projets.

Il était important de le souligner parce que c'est une constante.

J'ai organisé une journée sur les Etablissements publics régionaux car j'avais été frappé de constater que dans son premier discours en 1974, Pierre MAUROY disait : *Il faut que la région s'affirme sur le projet Recherche parce que c'est notre avenir.*

Effectivement, nous sommes une région extrêmement jeune et nous sommes aussi une région extrêmement faible en termes de qualifications.

Or, dans le même temps, nous avons de très beaux établissements universitaires ; je pense en particulier à l'Institut d'études politiques qui croule sous les demandes. Je ne pense pas dire de bêtise ; c'est le 2^{ème} IEP en France après celui de Paris en termes de demandes. Et on a une carte universitaire très intéressante.

Le fait que les élus communautaires s'engagent dans ce dossier est un élément vraiment très important parce qu'il faut une ligne politique.

Je ne dirai pas que mes collègues universitaires manquent parfois un peu de visée politique. Ce sont les élus qui doivent porter ce genre de dossier. Aujourd'hui l'argent est rare (chacun le sait) et si l'on veut que notre région, que notre métropole s'affirme aussi comme une eurométropole universitaire... nous avons face à nous des mastodontes qu'il s'agisse des Pays-Bas, de Bruxelles et son pôle universitaire de Louvain... Si l'on veut être compétitif dans l'Europe du Nord-Ouest, il faut absolument cette impulsion politique.

Je ne peux donc que me réjouir de cette prise de position qui est un élément supplémentaire dans le positionnement politique de Lille Métropole Communauté Urbaine sachant que la tâche est ardue ; cela touche un ensemble, dont la question des bâtiments qui n'est pas la moindre des problématiques.

Je pense que mon voisin sera d'accord pour dire que l'Université de Lille III a quelques soucis immobiliers qu'il va falloir résoudre très prochainement.

La question du logement étudiant est aussi un point noir.

De ce point de vue, l'expertise communautaire devrait nous aider à loger, juste décentement, les étudiants qui font le choix de venir à Lille.

M. LE MAIRE –

Nous sommes complètement d'accord.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - PERSONNELS MUNICIPAUX - Régimes indemnitaires - Ajustement et mise en œuvre - Prime de Service et de Rendement (PSR) - Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Dans sa décision n° 18/12/2003/63 en date du 18 décembre 2003, notre assemblée délibérante a procédé à une refonte générale des régimes indemnitaires de nos personnels municipaux, la délibération correspondante étant le point d'orgue d'un processus de dialogue social avec les représentants du personnel.

Depuis lors, ce dispositif initialement expérimental, a montré toute sa pertinence puisqu'il a su s'adapter en permanence aux responsabilités et aux talents de chacune et de chacun de nos collaborateurs, en fonction de l'évolution de notre organigramme municipal. Par ailleurs, notre pacte salarial triennal 2004/2006 ayant pour objectif de porter l'enveloppe indemnitaire (hors prime de fin d'année) de 2 à 4 % de la masse salariale globale a été largement atteint. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 5,5 % de la masse salariale, alors que la part de cette dernière dans notre budget reste maîtrisée.

Après ce bref rappel du cadre général relatif à la rémunération de nos personnels municipaux dont une part non négligeable résulte désormais de leurs responsabilités et sujétions mais aussi de l'intéressement au progrès de nos méthodes de travail, il nous faut aussi adapter celui-ci à l'évolution des textes de référence.

*Tel est le premier objet de la présente délibération qui vise à transposer à nos personnels concernés (filière technique), le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 et l'arrêté de la même date portant réforme de la **PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR)**.*

Nous vous proposons donc de substituer notre dispositif municipal dédié à la PSR (par référence à une délibération du 20 février 1992), à celui repris ci-après :

P.S.RConditions d'attribution

(remplace le dispositif correspondant de notre décision n° 18/12/2003/63)

<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Montant de référence*</i>
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>Contrôleur</i>	<i>986 €</i>
	<i>Contrôleur principal</i>	<i>1 289 €</i>
	<i>Contrôleur en chef</i>	<i>1 349 €</i>
	<i>Technicien supérieur</i>	<i>1 010 €</i>
	<i>Technicien supérieur principal</i>	<i>1 330 €</i>
	<i>Technicien supérieur en chef</i>	<i>1 400 €</i>
	<i>Ingénieur</i>	<i>1 659 €</i>
	<i>Ingénieur principal</i>	<i>2 817 €</i>
	<i>Ingénieur en chef de classe normale</i>	<i>2 869 €</i>
	<i>Ingénieur en chef de classe exceptionnelle</i>	<i>5 523 €</i>

**le montant individuel ne peut excéder le double du montant annuel de base. Cette indemnité est cumulable avec l'ISS et les IHTS.*

Par ailleurs, il y a lieu d'étendre notre dispositif municipal fixé dans notre délibération n° 18/12/2003/63, à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés dès l'instant où bon nombre de nos personnels sont susceptibles de travailler en dehors des heures « normales » d'activités professionnelles.

Nous vous proposons donc également de faire application des arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992 prévoyant la possibilité de verser une indemnité horaire d'un montant de 0,74 € par heure effective de travail dans les conditions ci-après :

- travail du dimanche ou jour férié entre 6 heures du matin et 21 heures.*

Cette indemnité serait applicable aux agents titulaires et non titulaires des catégories B et C, tous cadres d'emplois confondus, en fonction des exigences de fonctionnement de service et notamment d'accueil du public. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S), ni avec une concession de logement attribuée à titre gratuit.

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de ces dispositions

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Sans nous étendre sur le sujet, cette délibération est très importante pour le personnel dont je tiens à saluer les représentants présents dans la salle. Le dernier CTP a été excellent et nous avons bien progressé sur un certain nombre de questions, notamment ce régime indemnitaire.

Y a-t-il des questions particulières ?

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais souligner l'énorme travail qui a été réalisé pour la modernisation des entretiens de progrès. Je tiens à en remercier Mme POISSONNIER et surtout féliciter l'ensemble du personnel communal qui s'est vraiment impliqué dans ce travail.

J'ajoute que l'on apprécierait que cette prime de service et de rendement soit en corrélation avec l'entretien de progrès, ce qui permettrait de le faire vivre et de lui donner un sens.

M. LE MAIRE –

J'aime beaucoup ce terme d'entretien de progrès qui permet de faire progresser à la fois l'individu et le collectif, ainsi que l'individu dans le collectif. C'est un triple progrès.

J'associe à Mme POISSONNIER notre Directeur général des services qui y a beaucoup travaillé, qui s'y est beaucoup investi. Ce sont de très nombreuses heures de travail pour aboutir à cette belle organisation et proposer aujourd'hui un progrès à travers cette indemnité, pour le personnel concerné.

Sans autre demande d'intervention, je pense que vous serez tous d'accord pour adopter cette délibération.

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p><i>1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Ecole municipale de musique - Rémunération des professeurs en activité accessoire - Révision</i></p>
--

Par délibération en date du 8 juillet 2003, notre assemblée a défini les conditions de rémunération des professeurs non titulaires ou en activité accessoire de notre école municipale de musique.

Pour ce qui est des professeurs employés en « activité accessoire », c'est-à-dire en complément d'un ou de plusieurs emplois permanents correspondants à un temps complet, nous avons convenu de les rémunérer comme suit :

- 1- *Assistant d'Enseignement Artistique (A.E.A) et Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (A.S.E.A) :*
 - *comptant jusqu'à quatre ans d'expérience professionnelle :*
 - *1^{er} échelon de la grille indiciaire de l'emploi correspondant*
 - *comptant plus de quatre ans d'expérience professionnelle :*
 - *4^{ème} échelon de la grille indiciaire de l'emploi correspondant*

2- Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) :

- 1^{er} échelon de la grille indiciaire de l'emploi correspondant

Depuis lors les missions dévolues à notre école de musique ont sensiblement évolué, au regard des projets culturels municipaux. Désormais l'école de musique est également « hors les murs » au travers des orchestres à l'école (et au collège), de la bouillie musicale pour les tout-petits... mais aussi à l'occasion de bon nombre d'activités municipales (lecture/musique gourmande, concerts...).

Par ailleurs, la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ainsi que le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif aux cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires du droit public... ont sensiblement assoupli les règles antérieurement en vigueur (décret-Loi du 29 octobre 1936), de manière à permettre une évolution dynamique des usages dans cette matière.

C'est ce que nous vous proposons ce soir, au regard de l'évolution de notre « école à musiques » et des textes susvisés, pour dire qu'avec effet du mois de septembre 2010, les personnels enseignants susvisés (AEA, ASEA et PEA) employés en « activité accessoire » seront rémunérés sur la base de l'indice majoré qu'ils détiennent dans leur emploi principal. A cet effet, ils auront à produire copie de l'arrêté attestant de leur situation administrative dans cet emploi principal.

Au vu de la pièce justificative produite, Monsieur le Maire sera chargé de fixer leur condition d'emploi et de rémunération par voie d'arrêté.

Les présentes dispositions s'inscrivent également dans une logique d'harmonisation avec les pratiques observées dans bon nombre de collectivités publiques comparables à Roncq.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Il y a là aussi progrès puisqu'il s'agit de nous conformer aux évolutions législatives, ce qui nous permet de réviser la rémunération des professeurs en activité accessoire. La délibération me semble suffisamment explicite.

Je rappelle que c'est un outil de travail qui se complète, s'ouvre à l'extérieur et ses missions sont diversifiées.

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant de poursuivre, je veux saluer notre CTP ; les personnes, qui ont des missions syndicales à l'extérieur de la ville de Roncq, prennent souvent en exemple notre façon de dialoguer : calme, sereine, constructive, ce qui prouve que les choses peuvent évoluer autrement que par

le conflit. C'est aussi la preuve que l'on peut trouver du progrès dans un débat respectueux les uns des autres et dans la reconnaissance que chacun est porteur d'une richesse.

1.05 - AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD - « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord »

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion (C.D.G 59) de la Fonction Publique Territoriale du Nord a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire émanant du « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord ».

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et à l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit, au préalable, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés (au Centre de Gestion du Nord).

Aussi, vu le courrier en date du 10 mai 2010 de Monsieur le Président du Centre de Gestion du Nord ;

Vu l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et à l'article 15 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 modifiée ;

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande d'affiliation volontaire du « Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Cette délibération a pour objet de permettre aux ruches départementales d'entreprises de s'affilier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une simple question : devons-nous verser une cotisation supplémentaire par cette affiliation ?

M. LE MAIRE –

Il n'y aura aucune cotisation supplémentaire.

Sans autre remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - BUDGET 2010 - Autorisation de programme « Eglise Saint-Piat » - Ajustement
--

Les travaux de renouvellement des équipements de chauffage de l'église Saint-Piat nécessitent quelques ajustements techniques, de sorte à obtenir les performances optimales des matériels installés. Pour ce faire, il nous reste à procéder à l'isolation intérieure des conduits de soufflage enterrés.

En conséquence et eu égard au solde de crédit disponible sur cette opération, nous vous proposons de revoir l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants, de manière à ce que nous puissions engager ces travaux complémentaires dès cet été.

Nous vous demandons donc de modifier cette autorisation de programme comme suit :

- *A.P N° 05-01 - restauration de l'Eglise St Piat :*
 - ⇒ *montant global porté de 1 500 000 € à 1 520 000 €*
 - ⇒ *nouveau crédit de paiement 2010 : + 20 000 €*
 - ⇒ *crédit dépenses imprévues - Chapitre 020 : - 20 000 €*

Ces ouvertures de crédit seront bien entendu reprises lors de notre prochain budget supplémentaire 2010 (septembre)

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.*

M. LE MAIRE –

En l'absence de M. DESMET, Monsieur PETILLON prend la relève de son collègue et nous l'écoutons.

M. PETILLON –

Vous savez sans doute que l'hiver dernier nous avons eu quelques petits problèmes : le chauffage, que nous avons installé, n'était pas suffisamment performant pour l'église. A la suite de ce constat, nous avons rencontré le bureau d'études, le chauffagiste pour répartir les responsabilités dans ce domaine ainsi que les assurances.

Par grands froids, on arrivait difficilement à atteindre 11 – 12 degrés dans l'église et, dans le même temps, on constatait un écart de 7 degrés dans le haut du bâtiment. Plutôt que de faire monter les paroissiens là-haut, nous avons essayé de trouver une solution.

Après divers allers et retours avec le bureau d'études, le chauffagiste et les assurances, des travaux ont été décidés, chacun y participant pour partie :

- la ville de Roncq prendra à sa charge l'isolation des carnaux (réseaux de distribution) qui n'était pas prévue initialement. Il ne s'agit donc pas d'un investissement complémentaire mais il est vrai qu'on aurait peut-être dû le faire dès le départ.
- Le chauffagiste, de son côté, prendra en charge la modification de l'accélération des températures entre l'entrée, le pompage de l'air intérieur et la soufflerie. Plus rapide, donc moins de déperdition de chaleur.
- Le bureau d'études, quant à lui, propose de poser des déstratificateurs.

Qu'est-ce qu'un déstratificateur ?

J'ai indiqué en début de propos une température de 11 – 12 degrés en bas de l'église et de 19 degrés en haut. Ce sont simplement des strates qui vont ainsi vers le haut. L'objet du déstratificateur est de bouleverser tout cela ; en fait c'est un bien grand mot, s'agissant d'un ventilateur avec palmes qui serait installé aux deux tiers de la hauteur de la nef et renverrait vers le bas l'air chaud accumulé. Par ce brassage de l'air, la chaleur sera mieux répartie pour parvenir, nous l'espérons, à une température uniforme de 16 – 17 degrés dans l'église.

- Enfin les assurances prendront en charge les déstratificateurs.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

Un crédit de 20.000 €, inscrit sur une autre ligne, a été basculé sur ce budget sachant que les travaux s'élèveront à environ 15.000 € pour l'isolation des carnaux.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je suppose que ces travaux induiront quelque économie d'énergie. Cependant, au vu des travaux supplémentaires que l'on retrouve régulièrement en Conseil municipal sur cette église et que nous jugeons coûteux, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix.

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous »

J'espère que nous aurons chaud l'hiver prochain.

<p>1.07 - INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE PUBLIC - Renouvellement de l'octroi</p>
--

Quelques semaines après son installation, notre assemblée délibérante lors de sa séance en date du 27 mai 2008 (délibération n° 27/05/2008/27) a renouvelé pour le temps du nouveau mandat municipal entamé, le principe du versement d'une indemnité de conseil au comptable public (Agent du Trésor) de la commune.

*Cette décision facultative permet aux collectivités territoriales d'indemniser les comptables du Trésor qui fournissent **personnellement**, au-delà de leur fonction de comptable assignataire, une aide technique (entendue au sens large), celle-ci pouvant prendre la forme de prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable...*

Les textes qui régissent ce dispositif sont issus de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du décret du 12 juillet 1990.

S'agissant d'une décision à caractère personnelle toujours réformable par l'assemblée délibérante, cette dernière doit également être appelée à se prononcer à nouveau en cas de changement de comptable du Trésor.

C'est ce qui est intervenu au 3 février 2010 puisque Monsieur Jean-Claude WARYN a fait valoir ses droits à la retraite à cette date, Monsieur Jean-Michel LENGLET l'ayant remplacé ce même jour. Par ailleurs, ce dernier a sollicité par lettre en date du 11 courant, le versement de cette indemnité.

Dès l'instant où Monsieur Jean-Michel LENGLET accepte de nous fournir personnellement l'aide technique la plus large possible, nous vous proposons donc de lui servir également l'indemnité de conseil avec effet au 3 février 2010 (jusqu'à la fin du mandat en cours au plus tard), dans les conditions ci-après :

- *taux maximum autorisé ;*
- *respect du plafonnement (une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150).*

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au chapitre 011-compte 6225- sous fonction 020.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. PETILLON –

Nous avons adopté en 2008 une délibération qui doit être prise à chaque renouvellement de mandat pour l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable public. Il s'avère que cette délibération est en outre nominative.

Comme M. WARYN a fait valoir ses droits à la retraite en début d'année, il est remplacé par M. Jean-Michel LENGLET et il nous faut donc prendre une nouvelle délibération, identique quant à son objet, mais nominative.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Volet opérationnel - Tranche 1 - Programme d'actions et engagements financiers

Moins de trois mois après notre décision d'ouvrir un poste de MEDIATEUR ECONOMIQUE (animateur FISAC), nous sommes heureux de revenir ce soir devant notre assemblée délibérante pour lui présenter la première phase du volet opérationnel du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FI.SAC), au travers d'un programme détaillé d'actions et d'engagements.

Il faut ici souligner le travail remarquable qui a été entrepris tant par les représentants de notre association des commerçants « les vitrines roncoquoises » que par tous ceux qui se sont mis autour de la table pour construire ce plan d'actions. Il faut encore saluer l'état d'esprit dans lequel se sont déroulés les échanges, tous les participants sans exclusion étant véritablement animés par une volonté d'aboutir dans les meilleurs délais à un programme d'ensemble à la fois ambitieux, souple et suffisamment large pour rester adaptable. C'est donc tout un travail d'équipe qui nous permet ce soir de vous livrer la « chair » d'un dossier qui répond bien entendu aux instructions du Ministère de Tutelle (Réf. Circulaire du 22 juin 2009 - secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services) mais surtout qui consolide ce qui a déjà été entrepris, muscle le partenariat entre les projets de ville et ceux de nos commerçants, artisans et agriculteurs et fait de ces derniers des acteurs économiques de proximité à part entière.

Bien évidemment cette présentation reste « perfectible » dès l'instant où il s'agit d'une première expérimentation tributaire de bon nombre de paramètres qu'il est souvent difficile d'apprécier (calendrier métropolitain, météo, intérêt des clients, rayonnement, mobilisation des acteurs dans le temps...). Autant que nécessaire, le FISAC offre la souplesse requise pour ajuster les actions aux temps et aux lieux.

Cela dit et avec tout le réalisme nécessaire, le plan d'actions reste suffisamment modéré et pondéré pour garantir des marges de progrès à nos commerçants, artisans et agriculteurs et offrir à nos populations des services de proximité, identifiables sur notre territoire et remarquables dans la qualité de l'accueil, le conseil et les produits et services proposés.

Conformément aux règles qui gouvernent le FISAC, il appartient à notre assemblée de valider le plan d'actions et leurs financements tel que repris dans les tableaux ci-après, de sorte que nous puissions proposer les dossiers correspondants aux services préfectoraux en charge de leur pré instruction avant transmission au Ministère concerné. Le plan d'actions relatif à la tranche 1 (sur 3 possibles) intéresse une période variable de l'ordre de 12/16 mois, ce qui couvre les budgets 2010 et 2011.

- ACTIONS COLLECTIVES -
- TABLEAU DE FINANCEMENT DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT -
- TRANCHE 1 -

	Actions	Thématiques	Coût prev HT	Coût prev TTC	PARTICIPATIONS			FISAC sollicité (sur HT)	
					Ville	UC(1)	CCI(2)		CMA(3)
FONCTIONNEMENT	1	Professionalisation UC	1 700 €	2 033 €	183 €	200 €	500€	300 €	850 €
	2	Guide des commerçants	13 000 €	15 548 €	5848 €	1000 €	1 800€	400 €	6 500 €
	3	Salon des métiers	22 000 €	26 312 €	13912 €	1000 €	- €	400 €	11 000 €
	4	Opération trafic zone auto	1 000 €	1 196 €	396 €		300€		500 €
	5	Nuit du Jazz	1 600 €	1 914 €	1114 €				800 €
	6	Opération Noël	6 000 €	7 176 €	2576 €	200 €	1 400€		3 000 €
	7	Zone bleue	1 500 €	1 794 €	1044 €				750 €
	8	Opération dev durable	3 600 €	4 306 €	2406 €	100 €			1 800 €
	9	Printemps du commerce	1 100 €	1 316 €	666 €	100 €			550 €
	10	Fiches pratiques A / C	2 000 €	2 392 €	492 €		500€	400 €	1 000 €
	11	Rencontres éco	0 €	0 €	-	-	-	-	-
	12	Semaine du goût / promotion du terroir (présentoirs)	2090 €	2500 €	1455 €				1 045 €
	13	Clip commerçants	5852,84 €	7000 €	4073 €				2 926 €
	14	Bilan T1	6 000 €	7 176 €	4176 €				3 000 €
		S/TOTAL	67 444 €	80663 €	38341 €	2600 €	4 500 €	1500 €	33 722 €
15	Médiateur économique (animateur FISAC)	35 000 €	35 000 €	18 500€		1 500 €		15 000 €	

TOTAL GENERAL		102 444 €	115 663 €	56 841 €	2600 €	6000 €	1500 €	48 722 €
----------------------	--	------------------	------------------	-----------------	---------------	---------------	---------------	-----------------

(1) union commerciale (vitrines roncquoises)

(2) chambre du commerce et de l'industrie

(3) chambre des métiers

Le financement TTC des actions en fonctionnement s'élève à 115 663 €, laissant une part résiduelle à la Ville de 56 841 € TTC.

Pour ce qui a trait aux actions d'investissement (aménagement des espaces publics...), nous confirmons dans le présent exposé, notre priorité municipale dédiée à l'aménagement du Blanc-Four (parking de la Poterie, accès aux commerces, mobiliers urbains et signalétiques, éclairages publics et espaces verts...).

Le tableau ci-après reprend parmi les lourds travaux engagés par LMCU et la ville sur cette opération, les équipements et aménagement éligibles au FISAC, ce qui reste malgré tout marginal sans pour autant être négligeable, au regard des investissements réalisés ou à réaliser (± 2 millions € TTC à la charge de LMCU et de la ville). Il n'est pas non plus inutile de préciser que cette sollicitation de financement d'investissement FISAC était prévue dès l'origine du projet (voilà plus de trois ans) portant diagnostic préalable entrepris avec le cabinet Implant'Actions. Aucun effet d'aubaine donc ni amputation des crédits susceptibles d'être dédiés directement aux commerces, artisans...collectivement ou individuellement, dès l'instant où il s'agit d'un « fléchage » budgétaire spécifique loin de tout plafonnement sur ce sujet.

- ACTIONS COLLECTIVES -

- TABLEAU DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS TRANCHE 1 -

	Action	Coût prev TTC	Ville	FISAC max	
				Taux 10 % sur le montant HT	Taux 30% sur le montant HT
Aménagement accès commerces	Escalier	29 000 €	21 726 €		7 274 €
	Gabions avec éclairage de jalonnement	5 000 €	3 746 €		1 254 €
Signalétique contemporaine	Portique métallique	26 500 €	19 350 €	2 215 €	6 650 €
	Q flex Ecran	23 000 €	17 230 €	1 923 €	5 770 €
	Enseigne 2 feux	12 000 €	9 000 €	1 000 €	3 000 €
	3 morceaux	18 000 €	13 486 €	1 505 €	4 515 €
Marché	Branchement eau	2 700 €	2 023 €		677 €
	Borne foraine	8 500 €	6 370 €		2 130 €
	Signalétique autres rues	5 000 €	3 746 €		1 254 €
	Illuminations de Noël	6 000 €	4 494 €		1 506 €
TOTAL		135 700 €	114 962 € ou 101 172 €	20 738 €	ou 34 030 €

Le coût prévisionnel d'investissement s'élève à 135 700 € TTC, laissant une part résiduelle pour la Ville de 114 962 € pour la fourchette haute ou de 101 172 € en fourchette basse (selon le taux appliqué par le FISAC sur les différents postes).

Quant au volet « Aides directes aux commerçants et artisans », celui-ci est d'ores et déjà pris en compte dans cette tranche 1.

Les aides directes ont trait à la rénovation des vitrines ainsi que les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap... de même que les travaux de sécurisation et de protection. Le soutien du FISAC, outre les taux de participation aux travaux HT et plafonnements correspondants, présente la singularité d'exiger de la commune partenaire, un engagement financier strictement identique à celui du FISAC (1 euro FISAC = 1 euro ville). Les taux de subventionnement susceptibles d'être obtenus par nos commerçants et artisans peuvent atteindre 30 % et 40 % (sous réserve engagement identique de la ville) respectivement pour les travaux de rénovation de vitrine/sécurisation et accessibilité aux personnes en situation de handicap. Quoiqu'apparemment séduisant, ces taux de subventionnement doivent être connectés à l'engagement identique de la ville et dès lors, on devine la portée d'un tel engagement.

Il s'agit sur ce point, d'un engagement de principe qui reste largement à préciser, au regard notamment de nos moyens budgétaires d'une part et de nos attentes sur un plan architectural et technique d'autre part.

A cet effet, un comité de pilotage « paritaire » (commerçants, artisans, représentants du conseil municipal, techniciens municipaux...) sera mis sur pied à l'effet de définir un cadre général d'accompagnement municipal dans cette matière (nature des travaux, localisation ou bonification géographique, montant plafonné des travaux, suivi ou non par notre association « vitrines roncoquoises »...). Une fois ce cadre déterminé et validé par notre assemblée délibérante (le dispositif), alors le relais sera passé à la commission municipale « Valorisation de notre patrimoine architectural commun » qui aura la charge de l'instruction des dossiers correspondants, ceux-ci pouvant se combiner avec les opérations « Rénovation de façade... ».

Même si ces chiffres méritent d'être confirmés lors de prochaines décisions budgétaires (Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement - PPIF, Débat d'Orientations Budgétaires-DOB...), nous avons déjà pris le parti de proposer des crédits de paiement annuels de 50 000 € au titre de 2011, 2012 et 2013 (150 000 € au total) pour ces aides individuelles (idem que façades), sous réserve de traductions budgétaires et plus encore de mise en œuvre.

Tels sont les éléments de décision que nous souhaitons vous proposer ce soir, de sorte d'entrer dans l'opérationnalité des actions au plus vite.

Vous êtes invités à émettre un avis favorable sur cet ensemble et à autoriser le Maire à engager toutes les démarches requises.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Madame SUBTS, je vous remercie de présenter cette délibération.

Mme SUBTS –

Nous avons recruté notre animateur FISAC depuis moins de trois mois et je suis ravie de vous présenter la tranche n° 1 de cette action. Pour mémoire, le dossier FISAC est composé de trois tranches dont chacune porte sur une période de 12 à 16 mois.

Nous avons travaillé en collaboration avec l'association « les Vitrines roncoquoises », les techniciens (je remercie particulièrement Hélène LEFRENE, Françoise VOYER qui nous ont beaucoup aidés) et, bien évidemment, les élus.

Cette présentation a pour objet de vous informer de tout ce que nous avons convenu de faire dans le cadre de cette première tranche. Le tableau récapitulatif vous a été présenté en Commission plénière et j'en reprends les principaux thèmes :

- la **professionnalisation de l'Union Commerciale** « les vitrines ronquoise » pour leur donner les outils afin de se faire connaître encore mieux.
- Le **guide des commerçants**, action souhaitée par les commerçants et artisans de Roncq.
- Le **Salon des métiers**, appelé jusqu'à présent : Salon du commerce et de l'artisanat, qui aura une ampleur plus importante.
- **Opération trafic zone auto**, action que nous souhaitons mettre en place lorsque les travaux de la rue du Dronckaert seront terminés.
- Participation à la **Nuit du Jazz** qui se déroulera en mai et qui intensifiera l'activité des cafés et restaurants sur la rue de Lille.
- **Opération de Noël** pour laquelle nos commerçants sont déjà partants.
- **Zone bleue**, nous profiterons de la mise aux normes européennes du disque de stationnement pour le distribuer sous sa nouvelle forme avec logos Union Commerciale et Mairie.
- **Opération développement durable** ainsi que **Printemps du commerce** sont des actions « clés en main » proposées par la Chambre de commerce.
- Une **fiche pratique Artisans / Commerçants** sera distribuée aux nouveaux secteurs économiques qui arriveront sur Roncq pour les aider à se repérer par rapport au fonctionnement de notre ville.
- Les **rencontres économiques**, débats et échanges seront mis en place. Aucun budget n'est prévu puisqu'on fait appel à des intervenants de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers.
- La **Semaine du goût** avec promotion des produits du terroir.
- Un **clip vidéo commerçants** mettra en évidence tout le dynamisme de notre monde commercial.
- Bien évidemment, en fin de tranche, nous prévoyons un **bilan** qui sera réalisé par un cabinet extérieur et cet autre regard nous permettra d'améliorer et d'avancer mieux encore sur la tranche n° 2.
- Lors du dernier conseil municipal, nous avons discuté du recrutement du **médiateur économique**.

Le coût total TTC prévisionnel de l'ensemble de ces actions s'élève à **115.663 €**.

La Ville participant à hauteur de	56.841 €
L'Union Commerciale prendrait à sa charge.....	2.600 €
La Chambre de commerce et d'industrie	6.000 €
La Chambre des métiers et l'Artisanat.....	1.500 €
Le FISAC.....	48.722 €

Ce dossier FISAC a suffisamment de souplesse pour réactualiser au niveau du temps et du budget afin d'être en relation avec ce portrait complet que l'on vous dresse.

Voilà donc pour la partie subventions.

Je vais maintenant vous parler de la partie immobilisations/investissements.

Au niveau de l'investissement, comme nous en étions d'accord, nous avons tout axé sur le Blanc-Four :

- Aménagement accès commerces
- Signalétique contemporaine (éclairage, portiques, enseignes, panneaux d'affichage)
- Prévision de l'installation d'un marché (branchements, bandes foraines)
- Signalétique autres rues pour y accéder
- Illuminations de Noël

Par rapport aux investissements, la participation FISAC n'est pas très importante mais pour autant elle n'est pas non plus négligeable.

Pour le Blanc-Four, on ne reprend que la partie des travaux qui peut prévoir un financement FISAC. Même s'il n'est pas très élevé, il a le mérite d'exister sachant que le taux varie de 10 à 30 % soit un subventionnement FISAC minimum de 20.738 € et maximum de 34.030 €, laissant sur ces travaux une part pour la Ville s'échelonnant entre 101.172 € et 114.962 €.

3^{ème} point de cette première tranche : l'aide directe aux commerçants et artisans concerne essentiellement la rénovation de vitrines, l'accessibilité aux personnes handicapées. On peut obtenir du FISAC jusqu'à 30 % du montant des travaux mais, dans ce cas, la Ville se doit de participer à même hauteur. De ce fait, on sera limité par rapport au budget.

Une enveloppe municipale annuelle prévisionnelle de 50.000 € jusqu'en 2013 (soit au total 150.000 €) a déjà été prévue.

Une Commission sera mise en place qui réunira tous les partenaires : commerçants, élus et techniciens, pour définir Les règles d'octroi de cette subvention. Une fois ces règles définies et les dossiers passés devant cette Commission, cette dernière les soumettra ensuite au groupe de travail Façades.

Je crois avoir été synthétique mais le détail a été fourni par M. FERON en Commission plénière.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZADJA.

M. ZAJDA –

Les participations de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers sont-elles fermes et définitives ou sont-elles encore à acter ?

Mme SUBTS –

C'est tout le rôle de notre médiateur FISAC qui a présenté son dossier et qui a obtenu la hauteur de la participation des deux structures ; la répartition entre elles sera peut-être un peu différente mais c'est le total auquel on est arrivé.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Vous avez lu dans mes yeux, Monsieur le Maire, mon vif souhait de parler du Blanc-Four. Le parking est opérationnel depuis deux mois et, de jour en jour, il est de plus en plus utilisé.

Nous avons à souffrir d'un léger décalage par rapport à d'autres chantiers qui sont à engager sur ce secteur. Nous avons ouvert les appels d'offres ; c'est la partie que nous avons reprise par rapport au FISAC sur tous les éléments susceptibles d'être pris en compte, à savoir l'escalier se trouvant dans le fond, le jalonnement mais non l'éclairage que nous prenons en charge totalement, et une signalisation spécifique qui sera remarquée (je le pense) à l'entrée du site pour attirer l'attention sur La Poterie.

Aujourd'hui, bien évidemment, près d'un million d'euros a été investi pour le parking et la Ville viendra en complément pour l'éclairage public : chaque mât consommera 23 watts, des petits leds sont prévus. Ce sera un éclairage très moderne, très contemporain.

Des plantations sont également prévues.

Nous travaillons actuellement avec le Conseil régional sur l'aménagement du square et du parvis puisque nous serons aidés par le FDAN auprès duquel nous avons recherché des subventions.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Juste une remarque par rapport à cette présentation tout à fait complète. Dans quelle mesure ne pourrait-on pas ajouter une dimension « apprentissage à la consommation » ?

Aujourd'hui, on sait très bien que c'est un véritable enjeu, en particulier pour les jeunes. Certaines associations notamment évoquent la question de l'éco-consommation ; face à la surconsommation endémique, peut-être le/la médiateur/trice pourrait-il/elle réfléchir, dans un temps moyen, à entreprendre des actions de sensibilisation à l'éco-consommation. Dans ce domaine, l'Ecole des consommateurs fait déjà un travail important ; je sais que sur Roncq des gens militent pour ces questions.

Mme SUBTS –

Effectivement, c'est une très bonne idée.

Ce thème pourra peut-être être abordé lors des échanges et rencontres avec le monde économique pour sensibiliser commerçants et artisans. Il sera difficile de placer l'apprentissage du consommateur dans le cadre d'un plan FISAC parce que toutes les actions sont très cadrées ; ils apportent une aide au financement quand l'action a un impact automatique sur le chiffre d'affaires des commerces.

Par contre, passer l'apprentissage des commerçants, artisans et acteurs économiques par le biais de conférences sur ce thème, c'est très intéressant.

M. LE MAIRE –

Merci à tous et je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Partenariat avec les écoles privées - Livraison des repas - Conventonnement avec les écoles Saint-François et Saint-Roch

Depuis bien longtemps, notre commune offre un service de restauration municipale aux enfants des écoles maternelles et primaires privées installées sur notre territoire (écoles St François et St Roch). Les services offerts sont strictement identiques à ceux de nos écoles publiques, tant dans la composition des repas servis que pour ce qui a trait à leur tarification. Les familles concernées comme toutes les familles inscrivent leurs enfants à la « cantine » au moyen de notre guichet unique et paient leur participation en fonction de leur quotient familial toujours à ce même guichet unique.

L'originalité de ces pratiques réside dans le fait que celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'un accord conventionnel alors qu'évidemment au-delà du fait qu'un tel engagement municipal n'a rien

d'obligatoire, une telle activité de production et livraison de repas mérite désormais que l'on définisse clairement les engagements et responsabilités des parties concernées. Cela est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, dans une activité soumise à des contraintes sanitaires fortes et à une réglementation européenne qui fait de notre service municipal un opérateur à part entière de restauration.

C'est la raison pour laquelle dans ce contexte et dans la foulée de ce qui a été entrepris depuis plus de 18 mois avec les écoles privées relativement aux « forfaits scolaires », nous avons mis sur pied avec les représentants des écoles St François et St Roch, un projet de convention tripartite de livraison de repas pendant les temps scolaires (jointe en annexe).

Celle-ci a pour intérêts essentiels de mieux définir les responsabilités entre la production et la livraison des repas par la ville de Roncq et leur service par les écoles privées. Les étapes intermédiaires font l'objet de contrôles contradictoires, de sorte à garantir une traçabilité des repas servis.

Pour ce qui est des temps de surveillance de la restauration, la convention traduit logiquement de nouvelles façons de procéder. Alors que jusqu'à présent les personnels de surveillance de cantine étaient rémunérés par la commune, la convention prévoit le versement d'une contribution annuelle payable sous forme d'acomptes, celle-ci résultant d'une formule de calcul préservant la comparabilité avec nos pratiques dans les écoles publiques. Le subventionnement municipal annuel pour ces deux écoles est de l'ordre de 68 000 € en contrepartie des frais de personnel qui ne seront plus portés par notre budget municipal. Par ce moyen, nous parachevons un véritable partage de responsabilités.

Enfin, il est utile d'indiquer que les écoles privées, comme nos établissements scolaires publics, sont tenus de s'adapter aux processus et équipements prescrits par la commune, organisatrice de ce service. A titre d'exemple, les écoles privées auront dès la fin du mois d'Août prochain, à former leurs personnels de surveillance (avec notre soutien) aux nouvelles technologies dès l'instant où seront mis à leur disposition des appareils numériques de « pointage » des enfants.

Ainsi il appartient à la ville de Roncq d'assurer la production, la livraison et la facturation des repas (y compris les préinscriptions), alors qu'il revient aux écoles privées d'assurer le service de ces repas.

Dès l'instant où les conditions conventionnelles de ce nouveau partenariat conclu pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2015 vous conviennent, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne un partenariat avec les écoles privées pour la livraison des repas. Sans doute savez-vous que notre Ville livre depuis très longtemps des repas dans les écoles privées (Saint-François et Saint-Roch) de la même manière que dans les écoles publiques. Les prestations sont parfaitement identifiées, à savoir que les repas sont les mêmes : ils sont confectionnés à la cuisine centrale pour les écoles publiques comme privées. Enfin, les parents sont soumis à une tarification identique qu'il s'agisse des écoles privées ou publiques.

Toutefois nous sommes face à une situation originale. En effet, jamais il n'a été pensé de conventionner cette pratique qui est pourtant très ancienne. Je rappelle qu'elle n'est toutefois pas obligatoire puisque les communes ne sont pas tenues d'assurer ce service de restauration dans les écoles privées comme d'ailleurs dans les écoles publiques ; c'est une aide sociale, en quelque sorte.

Nous avons discuté avec les organismes de gestion des écoles catholiques, OGEC Saint-François et Saint-Roch, depuis de nombreux mois au sujet de la convention qui nous lie par un forfait communal. Nous avons profité de ces réunions pour discuter aussi d'une convention tripartite justement sur la livraison de ces repas sachant que ces derniers sont livrés sous certaines conditions d'hygiène et de sécurité.

Nous souhaitons réglementer les choses de manière à livrer les repas dans certaines conditions, qui soient approuvées par les représentants des écoles. Ensuite, c'est aux écoles de se charger du service à table et également (c'est nouveau) de la surveillance de cette pause de midi. Jusqu'à présent, la surveillance était assurée par un personnel communal ; la convention prévoit que ce personnel (sans doute le même d'ailleurs) soit recruté par les OGEC et sous leur responsabilité. En compensation, nous verserons une subvention correspondant à la même dépense dans l'enseignement public ; celle-ci étant évaluée, pour une année et pour les deux écoles, à environ 68.000 €.

Ainsi, la situation sera claire entre les deux partenaires :

- Il appartiendra à la ville de Roncq d'assurer la production et la livraison ainsi que la facturation des repas par l'intermédiaire du guichet unique de la mairie.
- Il reviendra aux écoles privées d'assurer le service et la surveillance de ces repas.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les représentants des OGEC Saint-François et Saint-Roch.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe est soucieux de créer des process par écrit afin d'instaurer de bonnes règles de gestion et ainsi éviter tout malentendu éventuel entre écoles et commune. Cependant la politique de la Commune va dans le sens de la mutualisation (on le voit régulièrement, notamment avec la cantine) aussi bien en termes de services que de coûts, pour que le tout soit plus efficient.

Je remarque cependant que, dans ce cas, la décentralisation de ce service aux écoles privées, tant au niveau de la recherche de personnel, de sa formation que de sa gestion qui, à l'époque, était une charge incombant à la Ville, fait que celle-ci sera désormais supportée par les écoles privées, ce qui va précariser encore davantage les personnels concernés qui ne vont plus travailler que 2 h par jour alors qu'étant employés par la Ville, ils peuvent actuellement être utilisés pour d'autres prestations.

Dans le doute, nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je vous rassure ; il n'y a aucun doute et Monsieur VARLET va vous répondre.

M. VARLET –

Il est vrai que ce sont des personnels difficiles à engager et à fidéliser dans la mesure où ils assurent uniquement 2 h de surveillance le midi. C'est le cas des personnels employés par la Ville ; ce sera également le cas pour ces mêmes personnels employés par les OGEC. Aucune différence de ce point de vue.

Par contre, concernant la gestion plus directe de ces personnels, la convention prévoit (je n'ai pas voulu rentrer dans le détail) que la subvention accordée pour le temps de surveillance soit calculée par rapport à un taux horaire, incluant les congés payés, les charges patronales ; on y ajoutera un coefficient de 1,01 % justement pour les frais de gestion. Les OGEC devraient « s'y retrouver », si vous me passez l'expression, dans la gestion de ces personnels et, compte tenu

de la subvention qui leur sera versée, ils n'auront pas beaucoup de difficulté à l'assumer, me semble-t-il.

M. ZAJDA –

La crainte, que j'ai exprimée, ne concernait pas les OGEC mais bien les personnels. Il me semble que certains d'entre eux assurent également les sorties des écoles et perçoivent des indemnités supplémentaires. Dans ce cas, ils devront trouver d'autres employeurs.

M. LE MAIRE-

Ce n'est pas le cas parce que la subvention, versée aux écoles privées par la Ville, intègre le financement pour assurer la sécurité aux abords de celles-ci.

M. ZAJDA –

Excusez-moi ; mon propos ne concerne pas que les écoles privées. Le personnel, affecté actuellement en surveillance à l'école Saint-François, à un autre moment peut être en surveillance dans une autre école.

M. LE MAIRE –

Il peut l'être à Saint-François sans aucune difficulté, la gestion revenant à l'OGEC de Saint-François.

M. BEAUVENTRE –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, la gestion revient à l'école puisque ce personnel est employé par l'OGEC. Dans sa subvention annuelle, la Ville verse une partie pour la sécurité des enfants. Libre à l'école de le faire ou de ne pas le faire, mais la Ville est garante de la sécurité et la prime est octroyée. Le personnel est employé par l'OGEC et non pas par la ville de Roncq.

M. ZAJDA –

Excusez-moi mais actuellement ce personnel est employé par la ville de Roncq.

M. VARLET –

Le personnel de surveillance de cantine est actuellement employé par la ville de Roncq. La convention prévoit qu'il sera désormais employé par les OGEC.

M. ZAJDA –

Je l'avais bien compris et c'est pourquoi je disais que, selon les besoins, on pouvait utiliser ce personnel dans une autre école publique.

M. LE MAIRE –

Pourquoi poser a priori (ce qui est un comble pour vous) une approche moins humaine de la gestion des personnels dans l'enseignement catholique privé que dans la Ville, qui plus est par les OGEC ?

Nous faisons confiance à nos partenaires. Pour connaître beaucoup de ces personnes qui y sont employées et qui parfois ne nous demandent pas à faire davantage d'heures parce que cela leur convient très bien d'arrondir leur fin de mois de cette manière, c'est aux OGEC à gérer leur personnel. Cela me semble beaucoup plus clair : le privé avec le privé et le public avec le public, sauf que la passerelle est à travers le subventionnement ; nous donnons au secteur privé les moyens de fonctionner.

Cette façon de faire ne me choque pas du tout. En outre, il n'y a pas précarité des personnels puisqu'il appartient à l'employeur de gérer leur parcours, s'ils le souhaitent. Je ne comprends pas votre crainte.

M. ZAJDA –

Pour essayer d'être plus clair, le personnel que l'on utilise pour les surveillances de cantine, si la Ville le souhaite, peut être utilisé pour d'autres services.

M. VARLET –

C'est également le cas pour les OGEC.

M. LE MAIRE –

Ces personnels ne sont pas enfermés à l'OGEC. C'est le cas de tous les personnels dans une situation semblable dans toutes les villes.

M. ZAJDA –

Mais cela va multiplier le nombre de leurs employeurs, ce qui sera peut-être plus compliqué pour eux.

M. LE MAIRE –

Je ne comprends vraiment pas. On vient de voter une prime pour les enseignants de l'Ecole de musique, par exemple, qui ont l'habitude d'avoir plusieurs employeurs ; ce n'est pas un problème pour eux.

M. ZAJDA –

Nous pouvons donc être rassurés pour ces personnels !

M. LE MAIRE –

Soyez vraiment rassurés. A moins d'une approche idéologique que je ne perçois pas, il n'y a pas de problème particulier.

M. VARLET –

Il s'agit effectivement d'un personnel difficile à trouver parce que le contrat n'est pas « mirobolant » d'évidence. La Ville avait des difficultés à trouver ce personnel comme les OGEC auront les mêmes difficultés.

Les personnels en place dans les écoles privées, qui dépendaient de la Ville, ont reçu un courrier les invitant à se rapprocher des OGEC pour qu'il y ait un glissement au niveau de leur employeur.

M. LE MAIRE –

En outre, les situations seront plus claires et la gestion des ressources humaines sera plus simple ; la part privée étant gérée par le privé, la part publique étant gérée par le public.

Dans le public, les rapports administration municipale/Education nationale sont parfois complexes et cette façon de faire me semble beaucoup plus claire. Il appartient à chacun de gérer sa carrière et d'être suffisamment humain par rapport à tout cela.

Je porte aux voix.

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstention « Roncq avec vous »

1.10 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal des écoles privées sous contrat - Conventionnement - Définition des forfaits 2010

Dans sa séance du 30 mars dernier, notre assemblée délibérante a validé le principe d'un nouveau conventionnement tripartite avec les écoles privées Saint-François et Saint-Roch pour la période 2010/2015 (six ans).

Sans revenir sur le détail de cette convention, il nous appartient néanmoins, en application de ses dispositions reprises à l'article 6, d'arrêter les forfaits « définitifs » 2010 à partir des comptes clôturés au titre de l'exercice N-1 (compte administratif 2009).

En conséquence, nous vous proposons de fixer ces forfaits scolaires au titre de l'année 2010 (année civile) comme suit :

	ANNEES	
	2009	2010
<i>Forfait élève annuel maternelle</i>	<i>693,61 €</i>	<i>691,65 €</i>
<i>Forfait élève annuel primaire</i>	<i>691,61 €</i>	<i>693,36 €</i>

Le forfait intercommunal est quant à lui maintenu à 184 €/élève pour 2010.

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 juin 2010.

M. LE MAIRE –

Vous continuez, Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Je continue en effet avec le financement municipal des écoles privées sous contrat. Dans notre séance du 30 mars dernier, nous avons approuvé la convention qui a été signée par Monsieur le Maire et les OGEC et qui prévoyait, dans son article 6, le calcul de ce forfait communal prenant en compte les dépenses de l'exercice 2009 pour l'année 2010 (N-1).

- Forfait annuel pour un élève de maternelle 691,65 €
- Forfait annuel pour un élève de primaire..... 693,36 €

Comme vous le voyez, très peu d'évolution d'une année sur l'autre puisque la base de calcul est toujours la même ; le forfait intercommunal restant à un niveau de 184 €.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Sans rentrer dans un débat, pourriez-vous simplement m'envoyer le détail comme vous le faites habituellement ?

M. VARLET –

On peut vous l'envoyer mais je vous signale qu'il a été transmis aussi aux responsables des OGEC lors de notre réunion de contact, début juin.

M. ZAJDA-

Je précise que c'est à titre personnel ; vous savez que j'aime les chiffres.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 - JEUNESSE RONCQUOISE - Structuration des actions correspondantes - Espace Jeunes Jean-Albert Bricout - Mise sur pied d'un nouveau projet - Tarification

*Depuis sa construction au début des années 2000, l'Espace Jeunes Jean-Albert-Bricout (appelé **JAB**) connaît des difficultés récurrentes pour trouver et fidéliser ses publics et ce, malgré les multiples expériences et innovations mises en œuvre. Bien évidemment la tranche d'âge « 12/25 ans » des publics prioritairement concernés par cet outil nous oblige à nous adapter en permanence dès l'instant où nous savons bien que leurs attentes et souhaits évoluent très vite.*

Par ailleurs, la rupture dans le maillage éducatif au-delà du collège sur notre territoire roncuois accentue sensiblement la « volatilité » naturelle de notre jeunesse.

Cela dit nous avons toujours la ferme volonté de faire du JAB un lieu ouvert aux jeunes mais aussi à toutes les générations, ouvert à la modernité des temps présents, tout en garantissant une structuration des lieux.

Depuis le mois de mai dernier, nous y avons réinstallé notre service jeunesse, de sorte que celui-ci soit en prise directe avec nos jeunes. On y développe d'ores et déjà une mission d'écoute et de conseil ainsi que la traduction autant que possible, des projets avancés par les jeunes.

Au-delà de cet ancrage permanent, nous développerons à partir du mois de septembre prochain, des temps d'accueil et de traduction de projets dans des domaines aussi variés que la musique, la danse, le théâtre, l'écriture, la cuisine... Pour y parvenir, nous avons conclu avec la Fédération Laïque des Associations Socio-Educatives du Nord (FLASEN) dans le cadre de notre partenariat contractuel global, un volet spécifiquement dédié à la vie du lieu. A cet effet, un personnel « extérieur » supplémentaire (mi-temps) sera sur place aux côtés de notre service jeunesse, pour concrétiser les projets des jeunes. Pour cela, il pourra s'appuyer sur un JAB repensé et surtout équipé d'un espace de pratiques artistiques et musicales, en lien avec les nouvelles technologies (musique assistée par

ordinateur...). Au dispositif localisé J.A.B, s'ajoute bien notre « antenne emploi insertion » de l'annexe-mairie animée par un personnel spécialement dédié à cette mission en coordination avec la mission Locale de Tourcoing, les PLIE et Maison de l'Emploi de la Vallée de la Lys ainsi que Pôle Emploi.

Ces temps d'exploration des nouvelles technologies, la musique, les arts modernes, l'expression corporelle... seront proposés les mardis et vendredis soirs, les mercredis et samedis après-midi et ce, **en dehors des vacances scolaires** (18 heures/semaine).

Accessoirement à cet enjeu capital pour nos jeunes « 12/25 ans », il nous appartient de définir les conditions tarifaires correspondantes. Dans la lignée de ce que nous vous avons proposé pour la restauration municipale, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et récréanime, nous vous proposons de fixer forfaitairement la grille tarifaire comme suit :

PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE (tarif annuel)		
Quotient familial CAF mensuel		
6	> ou égal à 1 500 €	50 €
5	de 1 150 € à < 1 500 €	45 €
4	de 860 € à < 1 150 €	40 €
3	de 640 € à < 860 €	35 €
2	de 400 € à < 640 €	25 €
1	< 400 €	20 €

Ces tarifs sont valables par période de 12 mois (en principe de septembre à septembre).

**La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.**

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, nous vous écoutons à nouveau.

M. VARLET –

Un de nos engagements de campagne était de redonner force et vigueur à cet espace ; il y a eu des initiatives quand même au cours du mandat précédent pour le faire vivre.

Nous souhaitons faire du « JAB », telle est sa dénomination courante, un lieu ouvert aux jeunes mais aussi à toutes les générations ; l'inter générationnel est un sujet qui nous tient à cœur.

Depuis mai dernier, notre service Jeunesse y est hébergé afin que son responsable soit en prise directe et à l'écoute de nos jeunes.

A partir de septembre et après que nous l'ayons installé de manière plus conséquente, alors qu'un espace dédié à la cuisine a été créé récemment, un espace sera dédié à la musique et aux pratiques artistiques et musicales et nous souhaitons évidemment que de nombreux jeunes fréquentent cet espace relooké.

On peut faire confiance aux animateurs, en particulier à l'animateur qui a été recruté par la FLASEN, avec laquelle nous avons passé contrat, à raison d'un mi-temps ; il sera présent sur le site avec le personnel communal en période scolaire les mardi et vendredi soir, mercredi et samedi après-midi.

Pour concrétiser ce projet, nous avons à adopter les conditions tarifaires. Nous avons donc à vous proposer des tarifs adossés sur le quotient familial, comme c'est le cas pour nos ALSH, mercredi RécréAnime et la restauration scolaire. Vous avez sous les yeux la grille correspondante (je ne vais donc pas la commenter) qui prévoit des cotisations annuelles, de septembre à septembre, comprises entre 20 et 50 €.

Je pense que le texte de la délibération est explicite mais je suis à votre disposition pour répondre à toutes questions.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Conformément à mon habitude, je vais parler chiffres.

Comme nous l'avons signalé lors de l'augmentation des tarifs cantine et ALSH, nous sommes pour l'application des coefficients de la CAF pour la participation des familles aux différents services de la Commune.

Une fois de plus, la proposition des tarifs par rapport aux revenus n'est pas respectée.

Les revenus de la tranche la plus basse par rapport à la plus haute varient de 1 à 3,75 contre 1 à 2,5 pour le tarif le plus haut. Autrement dit, les plus bas revenus paieront proportionnellement plus que les revenus les plus élevés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

J'avoue en rester coi !

Honnêtement, ces tarifs sont extrêmement bas. Nous nous sommes rapprochés des clubs. Franchement, je ne suis pas bien votre argumentation, mais ce n'est pas grave.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je ferai quelques observations parce que j'entendais Monsieur VARLET s'auto-satisfaire d'avoir rempli cet engagement de campagne. J'avoue que je ne partage pas cet avis et ce pour plusieurs raisons.

1. Je n'ai toujours pas compris, sans doute suis-je bête, quel est le projet pédagogique de la FLASEN.

Comme je suis bête, il faut m'expliquer et il faudrait donc qu'un jour la FLASEN vienne expliquer à ceux d'entre nous qui sont motivés pour entendre ce genre de chose. Je suppose quand même que la FLASEN a des argumentations pédagogiques sur ce qu'elle propose aux villes. Pour ma part, je ne vois pas quel est le projet pédagogique.

2^{ème} critique – la tranche d'âge.

C'est quand même une sacrée étendue : 12 à 25 ans !

Il se fait que, dans mes fonctions universitaires d'enseignement, je forme des animateurs socio culturels. Je perçois un peu l'engagement de l'université par rapport à cette formation. Or je sais que mes collègues constituent des groupes : 12/16 ans – 16/18 ans – 18/25 ans et, ici, on a l'impression que c'est un tout et je ne vois pas comment, avec un même projet, on peut accueillir un jeune de 12 ans et un autre de 25 ans.

Soit dit en passant sur la dernière tranche, à mon avis cela pose aussi des questions de quotient. Mais je laisserai mon collègue, Eric ZAJDA, le préciser.

Il est certain que l'on n'accueille pas de la même manière un jeune de 12 ans et un jeune de 25 ans. J'aimerais vous entendre sur ce que vous proposez à ces jeunes. En Commission, nous avons posé la question ; il nous a été répondu que, par exemple, on peut leur donner des conseils pour l'orientation, pour l'insertion. Mais cela demande une qualification ; on ne peut donner des conseils d'une manière générale.

3^{ème} remarque – la temporalité.

On voit des tranches bien précises mais que la structure ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires. Là aussi interrogation : Est-ce un choix délibéré pédagogique de la FLASEN ?... alors, il faut que l'on m'explique.

Est-ce un problème de personnel ? Je pense qu'il y a un déficit en animateurs.

Globalement nous pensons que le compte n'y est pas. Cet espace doit effectivement être dynamisé ; il l'a été mais, à notre goût, vraiment trop partiellement.

Pour les raisons qui viennent d'être énoncées, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

C'est un peu dommage ; je laisserai André VARLET vous répondre.

Votre première remarque porte sur le projet pédagogique. Il existe puisque nous avons passé un contrat avec la FLASEN suite à un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges ; M. ZAJDA, siégeant à la Commission d'appel d'offres, connaît le projet pédagogique qui n'est pas celui de la FLASEN qui est simplement notre outil, mais bien celui de la Ville.

On peut bien sûr le critiquer mais il existe, et je m'enorgueillis d'ailleurs car basé sur cette fameuse trilogie évoquée dès le départ et sur des axes de progrès tout à fait clairs.

Quant à votre remarque à propos des tranches d'âge, effectivement des expériences ont été faites et, effectivement, un tout « 12/25 ans » ne peut pas fonctionner !

Il y a eu un moment de grâce, que j'oserai qualifier ainsi : quand nous avons inventé les « squats malins » dans les années 2003-2004. Comme dans toutes les villes, on voyait se multiplier les squats et nous les avons organisés, ce qui a vraiment très bien fonctionné la première année. Le seul problème, on considérait le mélange 12/25 ans comme pouvant comporter des risques. La seconde année, la fréquentation s'est effilochée malgré les moyens qui nous y avons mis. Cela signifie qu'il s'agit bien de phénomènes spontanés... la société évolue vite, elle zappe, elle change, prend des loisirs et en change...

Pour la période des vacances, un relais existe, ce sont les centres aérés et tout y est organisé en fonction de ce projet pédagogique partagé ; tous les outils sont mobilisés pour travailler sur ce projet. Je voudrais vraiment vous rassurer.

Si vous ne le connaissez pas, il vous sera présenté et nous comblerons cette lacune. Ce projet pédagogique est issu d'une Commission d'appel d'offres dont M. ZAJDA a eu les tenants et aboutissants.

Enfin sur le problème des groupes, j'imagine que ce n'est pas uniforme.

Monsieur VARLET, nous vous écoutons.

M. VARLET –

Vous m'avez coupé l'herbe sous le pied puisque vous avez répondu brillamment à ma place, comme à votre habitude, Monsieur le Maire.

Evidemment, le projet pédagogique n'est pas celui de la FLASEN mais celui de la Ville que nous demandons à la FLASEN d'appliquer.

Sur les 12/25 ans, il est évident que notre objectif est de mobiliser la population de 12 à 20-21 ans mais si un jeune de 24 ans se présente au JAB, qui a besoin d'écoute, il sera accueilli. Mais le corps principal de la fréquentation sera les jeunes de 12 à 20 ans maximum.

Quant aux projets qui seront développés, ils le seront en fonction des groupes et de la population qui se présentera.

S'il y a une quinzaine de jeunes entre 12 et 15 ans, cela fera un groupe homogène.

Si quatre ou cinq ont entre 16 et 20 ans, on constituera un autre groupe ; on ne les fera pas travailler sur les mêmes projets compte tenu de leur âge.

M. LE MAIRE –

Pour compléter vos propos, Monsieur VARLET... nous formons un véritable duo.

Nous allons également nous adosser au BIJ de Tourcoing (Bureau Information Jeunesse). Cette mise en réseau était importante parce qu'on va chercher des savoir-faire là où ils sont aujourd'hui.

Nous n'allons évidemment pas accueillir quelqu'un sans lui apporter une écoute et une assistance compétentes. Il fallait le préciser.

M. VARLET –

J'ai bien précisé à l'occasion de la Commission plénière qu'il ne s'agissait pas de faire de l'orientation et de l'insertion directement au JAB mais d'orienter des jeunes vers telle ou telle structure ; j'ai alors cité le BIJ de Tourcoing sur lequel on pourrait s'appuyer.

Encore une fois, Monsieur le Maire et moi-même, jouons un duo parfait mais quoi d'étonnant après tout ?

En ce qui concerne les périodes, Monsieur le Maire l'a également souligné : pendant les vacances, nous offrons d'autres possibilités, y compris aux ados, par les centres de vacances et par les accueils de loisirs au JAB qui est utilisé, durant cette période justement.

M. LE MAIRE –

Il n'y a pas rupture. Je rends grâce à Jeannique VANDEWIELE qui a fait un excellent travail au cours du mandat précédent. Nous sommes bien sûr imparfaits mais je ne voudrais pas que l'on nous fasse le procès d'un manque de projets pédagogiques, cela me ferait franchement mal au cœur en ce début d'été parce que nous y avons beaucoup travaillé et la FLASEN n'est que l'outil de résonance. On y mobilise toutes les ressources internes, l'objectif étant que les jeunes aillent à l'école de musique, au cours de cuisine, au cours d'arts plastiques... On utilise tout ce que l'on a dans la Ville. Ce n'est pas un truc à part, ce n'est un OVNI posé à côté, mais vraiment un lieu ressource pour les jeunes dans la Ville.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est aussi se mettre en relais avec la Mission locale qui s'occupe des 16/25 ans et pouvoir intervenir tant au niveau insertion qu'au niveau santé, logement des jeunes, et tout simplement questionnement des familles et des jeunes eux-mêmes. C'est bien le pendant, si vous me permettez l'expression :

- activités pédagogiques mises en place par la FLASEN avec des animateurs qui feront de l'animation pure comme les centres,
- à côté de cela, il y a également moyen de passer le relais sans rupture et de pouvoir orienter les jeunes. On se rend compte de plus en plus qu'il y a des problèmes avant 16 ans et cette passerelle peut apporter une réponse aux interrogations avant même le problème. En outre, avec les centres d'orientation (pourquoi pas ?), il y a moyen d'assurer des permanences. Il y a animation dans le sens général : un endroit où les jeunes savent qu'ils peuvent aller pour tous types d'informations.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Après ce trio, j'espère que nous allons passer à un septuor, Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Vu que nous n'étions pas élus au mandat précédent, nous vous ferons grâce de notre analyse sur les squats malins mais si quelqu'un la veut, nous la délivrerons bien volontiers hors Conseil.

Pour revenir sur ce qui a été dit, je suis confus, Monsieur le Maire, si on vous a fait de la peine. C'est vous qui vous êtes détourné de nous sur ce projet. S'il y avait eu un réel travail de

concertation... vous nous dites que cela passe en Commission d'appel d'offres mais on est alors dans une structure éminemment technique. Ce n'est pas là que l'on va discuter.

Vous avez fait un choix politique de supprimer les Commissions mais voilà un exemple de déficit ; si M. VARLET animait une commission, je suis certain qu'il y prendrait beaucoup de plaisir et on aurait pu discuter de cette question avec des représentants de la FLASEN, poser des questions, échanger et on aurait pu bâtir des actions autour d'un projet.

Nous prenons acte ce soir sur le BIJ, sur la Mission emploi, etc. Mais cela se construit ; c'est un partenariat qui doit se construire dans la durée, on n'a aucune raison de ne pas vous croire mais ce partenariat n'apparaît pas dans cette délibération.

On pourrait aussi évoquer la question d'un agrément éducation populaire, ce qui n'est pas le cas actuellement pour cet espace, mais je peux me tromper.

On pourrait encore réfléchir à un partenariat avec les MJC, par exemple, parce qu'elles ont un savoir-faire sur l'accueil de jeunes.

Voilà un certain nombre de pistes de réflexion sur lesquelles nous sommes évidemment disponibles. Vous le savez ; chaque fois que l'on va dans le bon sens, nous en sommes, nous sommes quasiment des porteurs de lumière dans le groupe. Nous vous proposons de garder cette piste ouverte parce que, très sérieusement, c'est quelque chose d'essentiel. Aujourd'hui, on sait que de plus en plus de jeunes vont mal et que, là aussi, ce serait une erreur que de penser que les jeunes, qui vont mal, sont concentrés dans les villes qui vont mal.

C'est un élément intéressant et je me permets d'insister. J'ai eu le plaisir de participer à un groupe de travail au Conseil général pour réfléchir aux perspectives et l'une des réflexions, portées par ce groupe de travail, c'était précisément de dire que les problèmes ne se concentrent plus et ne se concentrent pas dans les villes qui apparaissent comme en difficultés, notamment en zone urbaine sensible.

Aujourd'hui, on sait que des gens vont mal dans des villes qui, apparemment, vont bien.

Je ne suis pas certain que tous les jeunes, aujourd'hui, à Roncq aillent bien.

De ce fait, on doit porter une attention toute particulière à cette question et c'est la raison pour laquelle nous avons voulu prendre la parole sur ce dossier. Mais, encore une fois, nous sommes tout à fait disponibles pour accompagner cette réflexion avec vous.

M. VARLET –

Je note votre volonté affichée (mais on la connaît) de participer à la réflexion. Je peux néanmoins rappeler qu'à l'occasion de certaines réunions de concertation, nous n'avons pas eu les interlocuteurs devant nous.

M. LE MAIRE –

Nous avons un bienheureux Thibault ce soir qui nous a apporté la lumière ; dommage que vous n'ayez pas voté la délibération sur l'église, peut-être auriez-vous eu une promotion supplémentaire... (Rires)

Chacun a pu exprimer ses positions. Nous passons au vote :

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous »

1.12 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et RécréAnime (mercredi) - Harmonisation des conditions d'accueil entre les communes d'Halluin et de Roncq

Depuis quelques années déjà, nos villes d'Halluin et Roncq sont sollicitées par quelques familles de nos communes respectives, de sorte que leurs enfants puissent participer aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) et activités des mercredis (Récréanime), indépendamment de leur lieu de domicile dès l'instant où il existe une réelle mobilité entre nos villes voisines, notamment au travers du dispositif de dérogation scolaire (accords intercommunaux).

Une réflexion a donc été engagée sur cette question par nos deux communes, de sorte à dégager un cadre « dérogatoire » commun, lisible et en même temps raisonnable. Le critère retenu est celui de la « dérogation scolaire » précitée, puisqu'il permet un prolongement logique pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H) et activités du mercredi (Récréanime). Ainsi les enfants concernés ont désormais la possibilité de poursuivre leurs activités de loisirs avec leurs camarades de classes.

Outre son adossement au dispositif de « dérogation scolaire », l'accueil des enfants halluinois et ronquois dans la commune voisine est également tributaire des places disponibles dès l'instant où les places ouvertes sont prioritairement dédiées aux résidents locaux, malgré une période d'inscriptions commune à toutes les familles (résidentes ou extérieures). Les places éventuellement disponibles pour les enfants « extérieurs » entrant dans le champ de la dérogation scolaire, seront alors à affecter selon deux autres conditions cumulatives :

- *l'un des parents concerné doit exercer son activité professionnelle (artisans, commerçants, profession libérale, salariés...) sur la commune d'accueil (A.L.S.H, mercredi) de l'enfant ;*
- *en fonction de la date d'inscription*

Cet accord de réciprocité d'accueil est par ailleurs complété d'un volet financier spécifique portant sur une majoration raisonnable de nos tarifs municipaux respectifs. Cette majoration a été arrêtée communément à 5 %. Celle-ci s'applique à Halluin sur la base du quotient familial de nos

familles roncquoises. Pour ce qui concerne notre commune de Roncq, il sera fait une application automatique de cette majoration sur la dernière tranche tarifaire (quotient familial mensuel égal ou supérieur à 1 500 €).

Dès lors, en complément de notre nouvelle grille (délibération n°27/04/2010/16 du 27 avril 2010) tarifaire relative aux accueils de loisirs et mercredis, nous vous proposons de dédoubler la dernière tranche (sixième) tarifaire comme suit :

	QF mensuel CAF	Eté + petites vacances + mercredis	Mercredi	Mercredi et petites vacances Ados
		Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
Roncquois	Egal ou supérieur à 1 500 €	6 €	5 €	2 €
Halluinois	Sans objet	6,30 €	5,25 €	2,10 €

Le Conseil Municipal de la ville d'Halluin a délibéré sur cette question lors de sa séance en date du 6 mai 2010. En conséquence, dès que notre assemblée aura validé les présentes dispositions, la réciprocité entre Halluin et Roncq sera effective dès les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (A.L.S.H) de cet été 2010.

Bien évidemment il n'est pas exclu d'étendre le présent dispositif de réciprocité à d'autres communes voisines dès l'instant où elles en expriment l'intérêt.

Vous êtes donc invités à émettre un avis favorable sur les présentes dispositions.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je vous en prie.

M. VARLET –

Il s'agit d'un accord intercommunal, ce qui fera plaisir à M. TELLIER, adossé sur la ville d'Halluin. Voyez que nous ne tournons pas le dos aux communes de la Vallée de la Lys, loin s'en faut.

A l'origine de cette délibération, des difficultés rencontrées par certaines familles halluinoises, ayant des enfants scolarisés à Roncq, qui souhaitaient bénéficier d'accueil de loisirs à Roncq ou Halluin.

- A Roncq, ce n'était pas possible parce que résidant à Halluin,
- A Halluin, ce n'était pas possible parce que non scolarisés à Halluin.

Pour ces familles, il n'y avait donc aucune solution, ce qui nous a obligés à engager un dialogue avec les élus et les fonctionnaires du service Jeunesse d'Halluin. Désormais les jeunes halluinois scolarisés à Roncq –avec dérogation scolaire accordée– pourront bénéficier et fréquenter nos accueils de loisirs vacances et mercredis RécRéAnime. De la même manière, les jeunes roncquois, scolarisés à Halluin, pourront bénéficier de ces mêmes services.

Pour ce faire, deux conditions :

- Que les enfants aient une dérogation en bonne et due forme,
- Que l'un des deux parents ait une activité professionnelle dans la Ville.

Si le nombre de demandes était supérieur au nombre de places disponibles (évidemment cela se fait dans le cadre des places laissées disponibles par les Roncquois qui sont toujours prioritaires), le choix se ferait en fonction de la date d'inscription de ces enfants.

Il y a donc un accord de réciprocité entre Halluin et Roncq.

Il a fallu également ajuster les tarifs des ALSH ; peut-être entendra-t-on M. ZAJDA à nouveau sur le sujet. La surcote est de 5 %, ce qui n'est pas excessif, par rapport au tarif supérieur des Roncquois (*lecture du tableau des tarifs*).

Voilà ce qu'il vous est proposé d'approuver ce soir.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Monsieur VARLET commence à bien me connaître ; j'aime en effet les chiffres.

On pourrait tout à fait comprendre la majoration de 5 %, hormis le fait que les tarifications sont différentes entre Halluin et Roncq. A la lecture du tableau, on relève qu'un Halluinois paiera plus cher qu'un Roncquois dans la même situation.

M. VARLET –

Nous nous sommes adossés aux tarifs de restauration scolaire ; nous n'appliquons pas le quotient familial pour les non-Roncquois alors qu'Halluin l'applique pour les non-Halluinois, c'est la petite différence sachant que la délibération est passée au Conseil municipal d'Halluin le 6 mai dernier dans cette forme.

M. ZAJDA –

Halluin est un peu plus généreuse. Nous voterons quand même cette délibération dans la mesure où elle permettra de débloquer de nombreuses situations.

M. LE MAIRE –

Vous parlez de générosité mais, dans ce cas, donnez des chiffres.

De mon côté, je dispose d'éléments chiffrés mais je ne voudrais surtout pas opposer la ville de Roncq à la ville d'Halluin. Vos propos ne sont pas exacts et il faut faire attention quand on manipule des chiffres : dans le cas présent, nous sommes sur un accord intercommunal qui démontre la bonne entente entre Halluin et Roncq. Je ne veux pas troubler le jeu par des chiffres. Je vous les communiquerai et vous verrez où se situe la générosité. Pour autant, je n'ouvre pas ce débat.

M. ZAJDA –

Autre question sur les cantines : les enseignants, qui travaillent à Roncq mais habitent Halluin, paient le tarif ronquois. La situation sera-t-elle la même ?

M. VARLET –

Les enseignants, qu'ils soient d'Halluin ou d'ailleurs, travaillant sur Roncq bénéficient du tarif ronquois et non pas extérieur. Cela a fait l'objet d'une autre délibération.

M. ZAJDA –

Je voulais simplement avoir confirmation que, pour cette délibération, la même règle serait appliquée.

M. VARLET –

Je ne vois pas le rapport.

M. LE MAIRE –

Il ne s'agit pas d'une mutualisation de moyens avec Halluin. Nous sommes dans le cadre d'une intercommunalité intelligente : nos deux villes ne fournissent pas les mêmes prestations mais s'entendent pour permettre un passage, une fluidité entre nos deux communes sans gommer les différences. C'est une avancée considérable ; je peux vous dire que nous « ramons » sur certains sujets depuis quinze ans.

M. ZAJDA –

Nous sommes d'accord sur ce point.

M. LE MAIRE –

Bravo, Monsieur VARLET, pour le travail qui a été accompli.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.13 - DIVERS BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAUX - Mise en œuvre d'un processus de valorisation d'actifs - Délibération cadre

Les mouvements d'actifs immobiliers font désormais partie des stratégies foncières des collectivités publiques et en particulier des Collectivités Territoriales, celles-ci étant désormais coutumières d'une gestion dynamique et rationnelle de leur « portefeuille » foncier.

Cette gestion active du patrimoine immobilier est devenue le pendant naturel de la gestion active de la dette, ces deux leviers étant désormais intrinsèquement liés et déterminants dans une politique d'investissements volontariste et responsable. Nous entrons dans une période où il nous appartient de faire des choix, de définir des priorités, en étant décomplexé vis-à-vis des opérations immobilières, celles-ci étant tout simplement un moyen supplémentaire s'offrant à nous pour répondre efficacement aux besoins des roncquoises et des roncquois et de notre territoire.

Ce que nous vous proposons ce soir, c'est donc bien d'amorcer ce mouvement novateur de « réalisation d'actifs » dès l'instant où divers biens immobiliers ne répondent plus à leur vocation initiale ou sont naturellement appelés à être remis sur le marché eu égard aux objectifs municipaux lors de l'acquisition.

Pour ce qui est des biens ayant perdu leur vocation initiale, nous faisons ici référence à d'anciens « logements de fonctions » d'instituteurs, devenus depuis lors professeurs des écoles. Les logements concernés, attenant plus ou moins directement à des locaux scolaires, sont régis par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce dernier prévoyant des procédures de désaffectation (service public de l'éducation) et de déclassement (sortie du domaine public) et ce après avis préalable du Préfet (qui consulte de son côté l'inspecteur d'académie).

Le processus correspondant est d'ores et déjà engagé puisque Monsieur le Préfet a été consulté par écrit en date du 31 mai 2010, pour obtenir son avis relativement à la désaffectation des biens concernés repris dans l'inventaire joint en annexe.

Pour ce qui est du bien non bâti, cadastré AP 139, sa sortie patrimoniale envisagée résulte de notre délibération n°30/03/2010/03 en date du 30 mars 2010, par laquelle nous avons exprimé notre intention d'en faire un outil de « promotion et de dynamisation du commerce » au Blanc-Four, au travers d'un appel à projet.

Après l'exposé des motivations de ces mouvements immobiliers, nous vous proposons d'émettre un avis favorable de principe sur ceux-ci, la présente faisant office de « délibération-

cadre » permettant au Maire en toute transparence et dans le respect du principe d'égalité, d'engager le processus de ces cessions immobilières.

Les opérations de vente (publicité, délai, modalités et recueil des offres...) seront confiées à l'étude notariale DANJOU/DURNEZ/DESWARTES - rue de Lille à Roncq. L'immeuble non bâti cadastré AP 139 fera par ailleurs l'objet de la rédaction d'un cahier des charges portant obligation de construction d'un rez-de-chaussée commercial.

Les offres d'acquisition se feront le moment venu, par référence à l'évaluation du service des domaines, celles-ci pouvant être supérieures mais aussi inférieures, de sorte à éviter l'infructuosité.

L'unique critère de sélection des acquéreurs résultera du prix, à l'exception de la parcelle AP 139 pour laquelle le projet primera sur le prix.

S'agissant d'une délibération de principe portant sur la mise en œuvre d'un processus de réalisation d'actifs, la synthèse des offres reçues et les propositions de cessions correspondantes seront soumises à votre approbation au cours d'un ou de prochains conseils municipaux. Ces approbations municipales constitueront une condition suspensive de réalisation de chaque cession, ce qui ménage toute latitude au conseil municipal pour opérer un « retrait » ou demande d'aménagement des actes projetés et ce, en toute hypothèse y compris pour les offres égales ou supérieures aux évaluations domaniales.

La ou les délibération(s) à intervenir auront également à confirmer la désaffectation et/ou le déclassement des biens.

La liste des biens susceptibles d'être concernés (des arbitrages restent nécessaires) est reprise ci-après :

- **24 et 26 rue Pierre Brossolette** : parcelles AA 695 et AA 696, fonciers bâtis situés au Lierre
2 logements vacants

- **268 rue Henri Barbusse** : parcelle AR 182 partie, qui est à détacher d'un foncier bâti situé aux Chats Huants
1 logement vacant.

- **10 B rue Jules Watteeuw** : parcelle AZ 62, qui est un foncier bâti.
1 logement vacant.

et le cas échéant :

- **364 T rue de Lille** : parcelle AB 306 partie, qui est à détacher d'un foncier bâti.
1 logement réparti sur 2 maisons : la mise en vente sera proposée comme un ensemble d'une part ET comme 2 lots séparés d'autre part.

- **124 rue de Lille** : parcelle AP 139 partie de 427 m², qui est un foncier non bâti situé au Blanc Four

On rappellera que conformément à la motivation de préemption de ce bien, une contrainte de rez-de-chaussée à vocation commerciale sera imposée à l'acquéreur.

Peuvent s'y ajouter les 2 garages voisins (domaine privé communal).

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Nous n'avons pas caché que, depuis quelque temps, nous considérons que les mouvements d'actifs immobiliers font partie d'une politique de stratégie foncière et que nous avons l'intention de nous séparer de certains immeubles de la Commune parce que nous avons redéployé une autre politique d'accueil de foyer ou d'accueil de manifestations et autres. La Ville est effectivement propriétaire d'un patrimoine qui, pour la plupart de ce qui vous sera présenté aujourd'hui, est issu de ce que l'on appelait dans le temps « les logements de fonction ».

Compte tenu des évolutions, ces logements de fonction n'ont plus cours aujourd'hui. Ce soir, nous vous proposons non pas de revendre des immeubles (ce qui sera fait dans un second temps), mais d'engager des procédures de désaffectation et de déclassement.

Désaffectation :

Nous demandons de désaffecter l'immeuble par rapport au groupe scolaire et donc par rapport à l'Education nationale.

Déclassement :

Puis de le sortir du domaine public communal pour en permettre la vente.

Nous avons répertorié des immeubles sachant que, pour certains, le choix définitif n'est pas arrêté ; des arbitrages restent à faire. Nous engageons néanmoins la procédure de désaffectation puis de déclassement, la cession se faisant ultérieurement. Vous serez bien évidemment appelés à vous prononcer.

Nous allons passer en revue les logements repérés à ce jour :

- 2 logements de plain-pied attenants à l'école Pablo-Neruda, rue Pierre-Brossolette
- 2 logements voire 1 seul (en fonction de la vente ou la demande) à l'école Kergomard
- 1 logement complètement à l'écart de l'école Jacques-Brel, rue Henri-Barbusse
- 1 logement à l'école Jaurès, face à la rue de la Montagne et à la voie d'accès au stade Michel-Soen

Par ailleurs, mais on n'est plus dans la même catégorie, il n'y a pas désaffectation. C'est sans objet, ni déclassement, puisque du domaine privé.

- Un terrain, situé à proximité de l'ancienne pharmacie, au Blanc-Four que nous avons acheté il y a une bonne année et qui est dévolu à tout constructeur respectant un cahier des charges avec rez-de-chaussée commercial.

Certaines personnes se sont positionnées depuis quelque temps déjà. Afin d'assurer toute transparence par rapport à ces ventes, nous aurons recours pour ce faire à l'étude notariale Danjou-Deswarte qui en fera la publicité, fixera les délais et modalités et assurera le recueil des offres.

M. LE MAIRE –

Il est très important de montrer la volonté de la Ville de gérer son patrimoine. Au cours du précédent mandat, nous avons recensé tous les biens publics appartenant à la Commune et établi un plan de restauration sur plus de dix ans. Nous en avons déjà restauré une partie et nous passons à la deuxième tranche, à savoir nous départir d'un certain nombre de bâtiments qui n'ont plus d'utilité directe justement pour mieux nous remobiliser sur notre patrimoine communal.

Je le répète ; ce soir, nous ne décidons pas leur vente. Pour en avoir discuté avec les uns et les autres, nous aurons vraiment un échange entre nous, bâtiment par bâtiment. Je prends l'exemple du parc Vansteenkiste où il y aura sans doute des enclaves et des utilités à conserver pour maintenir une cohérence patrimoniale sur des sites qui le méritent. Peu importe les affectations futures, l'important est de marquer le pas et surtout de faire en sorte que ces maisons aient des occupants le plus vite possible.

Je salue les services qui ont réalisé un important travail de recensement de manière à nous proposer ce soir cette délibération.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Nous avons bien compris que nous ne vendions pas ce soir mais nous avons compris qu'une partie de ce patrimoine était quand même destinée à la vente.

Nous avons bien compris également qu'il s'agissait du deuxième étage de la fusée, dans la mesure où nous avons déjà eu une délibération concernant cette question qui n'est pas mineure puisqu'elle engage une partie de notre patrimoine.

Je voulais juste rappeler que, lors de la précédente délibération relative à ce sujet, nous avons attiré votre attention sur le fait qu'une partie de ces logements devait initialement être dédiée à des logements de première urgence. A notre connaissance, la situation sociale du pays ne s'est guère améliorée depuis et cette question demeure essentielle et, malheureusement, toujours d'actualité. Or nous déplorons que cette préoccupation sociale de première urgence ait totalement disparu des problématiques qui sont les vôtres.

Nous faisons bien la distinction entre ce qui sera vendu, ce qui ne le sera pas, ce qui est en négociations... disons-le ainsi. Je le confirme ; nous en avons discuté pour certains d'entre eux par rapport à certains projets.

C'est la question d'ensemble qui ne nous convient pas : nous considérons que c'est une question de principe de réserver une partie de ces logements pour en faire des logements d'urgence. Merci.

M. LE MAIRE –

Sur le principe politique, on doit tous être d'accord sur la culture recettes pour être trop souvent dans la dépense. Or, aujourd'hui, il faut valoriser les biens là où ils sont et cette culture recettes est de plus en plus nécessaire à appliquer, y compris dans le patrimoine.

Autre point, bien entendu nous n'avons pas perdu de vue la logique de réponse à ce qui, de toute façon, est une obligation légale. Nous le faisons en rattrapant le déficit à travers le manque de logements sociaux puisque Roncq n'est plus soumise à pénalités.

Pas plus tard qu'en septembre prochain, je vous signale que Michel PETILLON nous fera une présentation, en lien avec la Communauté Urbaine que nous avons mandatée pour réfléchir sur les zones à urbaniser dans Roncq. Pour ceux qui ne le savent pas, je rappelle que 75 % de l'urbanisation du territoire tourquennois se situent à Roncq ; nous développerons donc la problématique et ce tous azimuts, à la fois dans les logements sociaux voire très sociaux, et nous sommes complètement solidaires avec la Communauté Urbaine avec laquelle nous travaillons dans ce domaine ; la Ville ne travaille pas seule. La Communauté Urbaine a rempli son contrat en 2009 et en 2010, c'est l'une des premières métropoles en France à avoir construit autant de logements sociaux.

Quant au logement d'urgence, bien entendu nous apporterons des solutions qui ne passeront pas par ces maisons qui seront revendues mais, au contraire, par une gestion sociale du logement d'urgence. Il ne s'agit pas d'éparpiller dans la Ville un certain nombre de logements qui seront difficiles à gérer par un bailleur ; nous travaillons sur toutes les opérations, que nous allons développer, avec les bailleurs sociaux sur cette problématique-là et je tiens à dire que,

dans le cadre des friches, et je pense aux friches Promousse, un projet est déjà en réflexion avec des bailleurs sociaux et des partenaires avec lesquels nous avons un dialogue tout à fait intéressant.

Tout cela vous sera proposé en septembre/octobre ; c'est une considération que nous n'avons pas perdue de vue mais qui est différente. Dans le cas présent, nous sommes sur un bien que nous allons valoriser pour avoir des ressources qui nous permettront de répondre aux problèmes des plus démunis et aux problèmes sociaux dans leur ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire à propos de ce principe et vous pouvez compter sur Michel PETILLON, non pas par simple respect de la loi mais aussi par souci d'ouverture humaine sur les préoccupations que tout le monde connaît.

Dans nos permanences, nous rencontrons suffisamment de personnes pour savoir qu'il faut répondre à ces problématiques et il y a aussi le problème de l'urgence, le tout étant de définir le niveau de l'urgence, ce qui est d'une complexité absolue.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je peux comprendre la réaction de M. TELLIER ; le problème du logement est un travail souterrain extrêmement compliqué à mener. On peut être interrogatif quand on ne voit rien bouger. Je pense que c'est un travail de tous les jours et des questions se posent tous les jours dans ce domaine.

Il est vrai que, pour le logement d'urgence, Annick essaie d'y répondre parce qu'une Commission d'attribution se tient quelques jours plus tard. On apporte une réponse parmi les 400 demandes en attente.

Aujourd'hui, on a des projets en direction des plus défavorisés (ce n'est pas un secret) pour tenter d'apporter une réponse.

Aujourd'hui, on est en dehors des plus fortes pénalités puisque passé de 15 à 15,3 % de logements sociaux et j'espère atteindre 17 % avant la fin du mandat.

C'est un travail de chaque jour. Je n'aime pas trop entendre que l'on ne fait rien, qu'on oublie les gens issus de cette misère... C'est tout le contraire mais c'est une politique à mettre en place, qui n'est pas évidente, dans la politique de peuplement. C'est nous faire un mauvais procès que de tenir de tels propos. Vous m'excuserez pour cette réponse.

M. LE MAIRE –

Je tiens à dire que mon collègue, Gérard CAUDRON, Vice-Président à l'habitat, tout comme la Présidente, Martine AUBRY, insistent bien sur le pragmatisme avec lequel on met en place une politique de l'habitat. Ces 30 % de logements sociaux ne sont pas imposés, c'est un objectif mais il y a des équilibres que l'on ne peut atteindre pour toutes sortes de raisons : sociologiques, géographiques, locales et autres.

On avance à grandes enjambées et non pas à pas, mais en même temps ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Répondre à la problématique du logement d'urgence, de la grande urgence, ne peut se faire de manière saupoudrée mais dans le cadre d'une vraie politique et d'un schéma que nous avons mis en place et que nous présenterons à la rentrée de septembre/octobre parce qu'une étude a été lancée par la Communauté Urbaine pour nous aider à voir comment nous allons « mettre à feu » en quelque sorte ces différentes zones à urbaniser.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER-

Que l'on soit bien clair, je ne vous fais pas de mauvais procès, Monsieur PETILLON. Je vous dis simplement que l'on se prive d'une ressource possible pour répondre à cette question. Nous n'allons pas engager le débat ce soir sur une problématique qui nous sera soumise en septembre prochain, mais je peux déjà vous communiquer les arguments que j'avancerai à la rentrée : aujourd'hui, il y a un véritable débat en France sur les critères de ce que l'on appelle réellement le logement social.

Je vous invite à lire, sur les plages cet été, le rapport de Patrick DOUTRELIGNE, Secrétaire général de la Fondation Emmaüs, version 2010, dont une partie porte sur les critères du logement social en France ; il y explique que 20 % voire même 30 % du logement social ne correspondent plus à la situation sociale de la France. On parle même du concept de logement très social.

Ce n'est pas vous faire mauvais procès que de vous dire qu'il y avait là une opportunité. Nous ne l'avons pas rêvée puisque, dans une délibération précédente, il était question de ces logements d'urgence.

Je suis tout à fait favorable à ce que l'on réfléchisse collectivement sur une gestion plus sociale. Aujourd'hui, des bailleurs sont spécialisés dans cette gestion différenciée, sociale de l'habitat. C'est tout ce que nous avons voulu dire sur la perte d'une opportunité, ce qui n'exonère pas la Ville de réfléchir dans l'avenir à d'autres perspectives.

M. PETILLON –

Je ferai deux remarques et je me tourne vers Annick. Chez nous, un certain nombre de personnes prennent connaissance de la problématique, non pas en lisant ce rapport sur la plage pendant les vacances, mais en ayant les deux pieds sur le terrain tous les jours.

Par ailleurs, je crois que vous faisiez partie de ceux qui, lors de la revente de certains immeubles, nous disaient : *il y a lieu d'être prudent, de se poser des questions parce que...* C'est dans ce sens également que, parfois, pour certains immeubles nous nous posons des questions et il nous faut encore d'autres études ou d'autres confrontations pour avoir la certitude de les vendre sans impact pour la Ville.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER, je veux bien vous donner encore la parole mais il faudra arrêter le débat. Nous sommes sur un positionnement clair ; nous avons entendu les arguments des uns et des autres.

M. TELLIER -

J'interviens simplement pour réfuter le premier argument de M. PETILLON, d'abord parce qu'il ne lui ressemble pas. Par ailleurs, pour lui dire qu'il n'est pas mieux placé que moi pour juger du caractère réel de cette situation.

Il ne faut pas faire de l'anti je ne sais quoi ; on a le droit de s'informer et d'avoir une réflexion sur le sujet, ce qui n'exonère pas la réflexion pratique. A ce propos, nous serions d'ailleurs tout à fait intéressés, là aussi, à entendre Mme CASTELEIN sur cette question. C'est effectivement une réalité que nous, groupe, nous ne percevons pas ; il n'y a pas non plus de commission sur ce thème. Je pense que ce serait un véritable débat : quelle est la réalité de la demande ?

On a des chiffres mais, personnellement, je ne connais pas la consistance sociale des demandes sur la ville de Roncq ; je pense que mes collègues sont dans le même cas. Il serait sans doute intéressant (c'est une suggestion), avant d'ouvrir cette problématique lors d'un prochain Conseil municipal, que nous disposions d'un document synthétique sur la situation des demandes de logement sur Roncq ; je pense que cette information pourrait éclairer notre vote.

M. LE MAIRE –

On peut tout avoir en matière sociale. Je reviens toujours à la Communauté Urbaine et à Gérard CAUDRON, il n'y a pas que les bons sentiments dans cette affaire. On en est complètement solidaire ; il a la réponse des gens du commun.

Excusez-moi, je vais être pragmatique et peut-être outrancier.

L'Abbé Pierre, c'est l'Abbé Pierre.

Albert JACQUARD, c'est Albert JACQUARD.

Puis il y a des PETILLON, des LEDOUX et des CASTELEIN qui gèrent au jour le jour.

Une mauvaise implantation de famille dans un quartier et vous avez tous les riverains sur le dos.

Par contre, je gère aussi les bonnes réponses des riverains : il y a eu un problème majeur dans une résidence, les riverains ont été d'une intelligence et d'une humanité peu communes. C'est rare et c'est précieux.

Entre les bons sentiments, les intentions, l'action au quotidien et les rapports divers et variés, je peux vous assurer qu'il faut du pragmatisme.

Honnêtement, la Communauté Urbaine n'est pas idéologique et, dans ce partenariat de gestion, on le partage depuis Martine AUBRY jusqu'à tous les groupements.

Faisons donc preuve de pragmatisme. Ce n'est pas facile d'implanter des gens en situation de grande urgence, non pas suite à des ruptures affectives ou autres, mais en urgence sociale et il y a tout à gérer : les problèmes scolaires, de santé, sanitaires.

Pour les gérer, nous voulons mettre en place un plan d'actions, très humain, très clair, qui ne peut être parcellisé.

Aujourd'hui c'est une mauvaise opportunité ; ce serait trop facile de lier urgence et vente des logements.

Je dis simplement qu'il faut vendre ces logements parce qu'ils ne sont plus utiles à la Ville. Dans le même temps, la politique sociale que nous mettons en œuvre apporte des réponses pour le logement d'urgence très social. Il y en a mais dans toutes les villes.

Je ne le ferai pas parce que nous sommes en séance publique, mais je pourrais vous citer des cas qui posent problème parce qu'ils sont dans la ville et au milieu de nulle part. On ne peut pas mettre les gens au milieu de nulle part et ces problèmes doivent être gérés de manière très humaine et très professionnelle. Il y a le bon sentiment puis l'accompagnement très professionnel. On ne peut en dire plus aujourd'hui, s'agissant de dossiers très personnels.

Je porte aux voix.

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous »

1.14 - QUARTIER DU BLANC-FOUR - Site de « la Poterie » - Acquisition des jardins et sol de rue du site KOK

La création d'un parc public et d'un plan de maillage des accès au sein du quartier du Blanc-Four ont été validés en conseil municipal le 3 juillet 2007. Cela s'est traduit par l'approbation du principe d'acquisition des assiettes foncières correspondantes, notamment les emprises dont la SCI La Poterie du Blanc-Four depuis lors devenu maître d'ouvrage des lofts de la rue des chalets, est aujourd'hui propriétaire :

- *le jardin au pied de l'immeuble Kok (AP 712) ;*
- *l'espace en front de ce même immeuble (AP 711) ;*
- *une partie de la rue des Chalets (AP 721).*

Ces dernières mutations, attendues à titre gratuit (pour l'euro symbolique) car les aménagements publics devaient être assurés par notre collectivité, n'ont cependant pu être contractualisées en raison de négociations non abouties entre la ville et les autres copropriétaires de la rue des Chalets (les conjoints Dhalluin d'une part et Scalabre d'autre part, respectivement propriétaires des parcelles AP 177 et AP 175,176).

Afin de ne pas bloquer la progression de ce dossier décisif pour cette vaste opération de redynamisation du quartier du Blanc-Four, son comité de pilotage a finalement opté pour l'acquisition de ces parcelles à titre onéreux, après réalisation par la SCI « La Poterie » des travaux de voirie constituant la desserte de son opération immobilière.

*Les pourparlers et négociations qui ont été entrepris entre l'opérateur (la SCI « La Poterie ») et nos services, ont permis de dégager un accord de principe de cession des parcelles concernées pour un prix de **120 266 €**, eu égard :*

- *à la superficie des terrains cédés : 1718 m²*
- *de leur classement au Plan Local d'Urbanisme (PLU) : UA1*
- *de l'abandon par la SCI « La poterie » des possibilités de valorisation de la parcelle AP 712*

Cette seule parcelle AP 712 de 998 m² (jardin) offrant des « droits à construire » substantiels justifiant à elle seule l'accord sur le prix (120 €/m² sur cette seule parcelle), prix ramené entre 90 et 100 €/m² par le service des domaines.

Le service des domaines consulté sur ces mouvements fonciers, a fait connaître sa nouvelle estimation par courrier en date du 11 juin 2010. Y apparaît une valeur vénale comprise entre 98 027 € et 108 007 €, cette évaluation se rapprochant sensiblement de l'accord de principe sur le prix précité (120 266 €).

Il vous est alors proposé de vous prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles AP 712, AP 711 et AP 721 d'une contenance globale de 1718 m², propriétés de la SCI « la Poterie » pour un prix d'ensemble de 120 266 €, celui-ci apparaissant tout à fait conforme (et même en deçà) au marché immobilier et très proche de l'évaluation des Domaines (moins de 10 % d'écart). Il y a par ailleurs lieu de préciser que si la SCI « La Poterie » obtient l'accord des conjoints Dhalluin (parcelle AP 177) et Scalabre (parcelles AP 175 et 176) pour une cession au prix d'un €/m² (réf. Evaluation service des Domaines du 11 juin 2010), alors la SCI « La Poterie » s'engage à les rétrocéder à la Commune.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le Maire :

- à conclure l'acte d'acquisition des parcelles AP 712, AP 711 et AP 721 avec la SCI « La Poterie » au prix de **120 266 €** ;
- à conclure, le cas échéant et le moment venu, les rétrocessions « Dhalluin/Scalabre » avec la SCI « La Poterie » sous réserve qu'elles interviennent conformément à l'évaluation du service des Domaines susvisée (1€/m²) ;
- de dire que tous les frais afférents (notaire, géomètre le cas échéant...) présents et à venir se rattachant à la présente affaire seront à la charge de la commune.

Bien évidemment les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget - compte 2111 - autorisation de programme n° 09-01.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Retour sous le précédent mandat, puisque nous remontons au 3 juillet 2007.

En décembre 2007, nous avons passé une délibération disant en quelque sorte ceci : *le promoteur nous cède gratuitement les terrains* (repris en violet sur la projection), *en contrepartie la Ville aménage la rue des Chalets.*

Pourquoi ce partage des travaux à l'intérieur de la requalification du Blanc-Four ?

Nous étions dans une opération privée et nous estimions que la rue des Chalets servait au maillage de l'ensemble du quartier du Blanc-Four. Lorsque nous avons voulu appliquer cette délibération, il s'avère qu'il y avait deux propriétaires (que l'on appelle : mi-sol de rue) ; la rue des Chalets fait un bon 6 m de large et il y a des servitudes réciproques. Lors des négociations, il y a eu levée de bouclier des deux propriétaires des mi-sols de rue :

1. ils estimaient que leur terrain « valait une fortune »
2. ils ne voulaient pas céder, ni voir passer d'autres personnes dans le quartier.

Il n'a donc pas été possible de concrétiser cette délibération et, plutôt que d'engager une procédure d'expropriation avec des délais difficiles à maîtriser, nous avons dit au promoteur : *Vous êtes en pole position pour aménager cette rue des Chalets. Puisque vous avez des servitudes réciproques sur les terrains, nous vous proposons de revenir à la solution antérieure, celle qui vous est présentée aujourd'hui : vous assurez l'ensemble de l'aménagement et, en contrepartie, la Ville rachète les terrains.*

Les travaux étaient estimés à 122.266 € alors que le service des Domaines les estimait entre 100 et 110.000 €.

Or, nous étions en discussion avec le promoteur de longue date et une confiance s'était instaurée entre nous, personne n'était amené à « se faire de la laine » sur le dos de l'autre, nous avons donc négocié la reprise de l'ensemble des terrains à 120.266 € pour 1718 m².

Bien évidemment, dans l'estimation des Domaines ces terrains ont une valeur un peu différente sachant qu'ils ont estimé les mi-sols de rue à l'euro symbolique alors que nous sommes aux alentours de 110 – 120 € pour partie et pour l'autre à 120 €.

C'est le deuxième montage proposé aujourd'hui. Nous espérons que les travaux pourront être engagés prochainement par la SCI la Poterie du Blanc-Four ; les commerçants et les propriétaires des étages étant depuis plusieurs mois dans l'attente de ce démarrage. Vous avez bien compris qu'il ne s'agit pas d'un chantier relevant directement de la ville de Roncq.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Pour ma part, je voudrais féliciter Michel PETILLON pour le travail remarquable qu'il fait sur le Blanc-Four ; il est pratiquement tous les jours sur le terrain, face à des difficultés assez importantes. Je tiens à le souligner.

Je ne dirai pas que cela a été facile pour le Centre-Bourg ; il y a eu en effet des moments très difficiles mais on sentait aussi un mouvement d'intérêt général, ce que l'on a du mal à trouver sur le Blanc-Four. On est face à une somme d'intérêts particuliers, c'est incroyable !

Nous y sommes confrontés au quotidien : des gens restent sur leur pré carré individualiste et ne comprennent pas l'enjeu collectif qui se joue. Je peux vous assurer que les services techniques, soit Philippe CROP, soit Christophe DUMONT, doivent débrouiller les problèmes de manière à trouver de bonnes solutions ; c'est l'illustration d'un très long travail.

Bravo à tous parce qu'il faut des nerfs d'acier pour ne pas baisser les bras.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Il faut créer un comité de quartier ; je sais que je ne vais pas vous convaincre mais la prise en compte de l'intérêt collectif est effectivement très difficile. Ce peut être une des vertus d'un comité de quartier.

M. LE MAIRE –

On en reparlera...

M. PETILLON –

Le problème étant que des membres du comité de quartier ne s'expriment pas.

On parlait de deux propriétaires mais il y en a quelques autres dont on a besoin pour concrétiser la requalification du Blanc-Four.

M. LE MAIRE –

Pour répondre à votre remarque, Monsieur TELLIER, vous en parlerez quand vous serez vraiment face à la situation.

On peut en parler de manière théorique, mais dans la pratique ce n'est plus la même chose. Ma remarque n'est vraiment pas méchante, Honnêtement, nous sommes face à des gens qui sont sur la défense de leur intérêt particulier ; s'ils peuvent avoir le beurre, l'argent du beurre et la crémière, c'est tout bénéfice pour eux !

D'année en année, on voit ce sentiment grandir. Franchement, il faut « s'accrocher » pour persévérer.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.15 - ACTIFS IMMOBILIERS - Valorisation - Immeuble communal rue Latérale - Parcelle AL 591 - Découpage et déclassement - Cessions amiables

Par délibération du 30 juin 2000, le conseil municipal autorisait la signature d'une convention avec les propriétaires des 2, 4 et 6 rue Latérale, portant occupation précaire de la parcelle communale cadastrée AL 591, dans sa partie donnant sur les fonds de jardin des propriétés susvisées. La parcelle communale AL 591 qui accueillait alors le bâtiment des ateliers municipaux, est ainsi aujourd'hui clôturée sans englober la partie mise à disposition.

Depuis lors, les bénéficiaires de la convention d'occupation précaire ont confirmé leur intérêt pour une acquisition amiable du terrain et il vous est aujourd'hui proposé de donner suite à leur demande commune officielle dès l'instant où la cession de ce foncier d'une superficie de l'ordre de 530 m², enfermé entre des habitations et une ancienne voie de chemin de fer, ne nuit pas à la cohérence de notre parcellaire.

Le service des domaines, suivant courrier daté du 2 décembre 2009, a évalué la valeur vénale de cette emprise partielle dans une fourchette fixée entre 40 et 45 € le m² et c'est sur cette fourchette haute que nous vous proposons de délibérer.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Le plan ci-joint représente l'intention de répartition entre les futurs acquéreurs. A cet égard, il est précisé que la cession partielle de la parcelle AL 591 ne sera réalisée que pour l'intégralité de la

superficie détachée. Une modification de répartition ou un désistement non suppléé par l'un des candidats acheteurs empêcherait toute opération de cession.

Nous vous proposons donc :

- *de décider le déclassement (sortie du domaine public) de cette soustraction à la parcelle AL 591 telle que reprise au plan joint en annexe, de sorte à permettre sa cession ;*
- *d'en approuver le principe de cession -selon les conditions susvisées au prix de 45 € le m² ;*
- *de résilier les conventions d'occupation précaire concernées par ces cessions ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.*

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à nouveau.

(Sortie de Mme VANDEWIELE)

M. PETILLON –

Mme VANDEWIELE nous quitte durant la présentation et le vote de cette délibération puisque directement intéressée par le sujet.

La Ville est propriétaire de ce terrain dont l'assiette d'origine a été achetée à la SNCF depuis une quinzaine d'années et sur laquelle nous avons construit les ateliers municipaux sur une partie esplanade et le parking communautaire vers la rue de Lille.

Dès le départ, trois riverains (M. GILLES, Mme VANDEWIELE, M. et Mme LEJEUNE) se sont rapprochés de la Ville pour demander l'autorisation d'occuper le « bout de terrain » (nous sommes toujours sur le domaine SNCF) en friches, en talus et mal pratique, pour agrandir leurs tout petits jardins sur la partie arrière.

La Ville n'ayant aucun intérêt à conserver ces petits morceaux de terrain, en juin 2000 une convention de mise à disposition a été signée autorisant l'occupation des fonds de jardin. Aujourd'hui, les propriétaires du front-à-rue se sont manifestés pour demander à racheter ces bouts de terrain et pérenniser cette occupation.

Nous y avons répondu favorablement : l'estimation des terrains a été faite par le service des Domaines, ces derniers étant situés en partie arrière de maison et non pas directement en front-à-rue : 40 à 45 € le m².

Nous avons retenu l'hypothèse haute de 45 €.

La totalité du terrain concerné est de 530 m² dont la répartition entre les propriétaires sera assurée par un géomètre. Soit une recette attendue de 23.850 €.

M. LE MAIRE-

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

En Commission, nous avons demandé quel était le prix d'achat d'origine de ce terrain. Il a été répondu : *une bouchée de pain*, mais je n'ai pas eu de chiffre plus précis.

M. PETILLON –

Et je n'ai toujours pas l'information sur le prix de cette bouchée de pain. De mémoire, pour la totalité du terrain (1,2 ha) ce devait être environ 200.000 € ; ce n'est pas cher du tout.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

(Retour de Mme VANDEWIELE)

1.16 - GESTION DU DOMAINE - Valorisation - Immeuble communal aux Chats-Huants - Déclassement et cession

En 2006, suite à des réclamations de riverains, la parcelle AR 153 affectée à un usage de cheminement piétonnier entre différents quartiers des Chats-Huants était fermée à l'usage direct du public pour contrarier les différents rassemblements et actes de vandalisme qui pouvaient s'y dérouler.

En 2009, le chemin était partiellement rouvert : un passage avec horaires contrôlés était autorisé et parallèlement le chemin était, sur une partie de sa largeur, mis à la disposition de Monsieur Van Oost, riverain immédiat résidant au n°43 rue Alexandre Desrousseaux.

C'est dans ce contexte qu'il vous est aujourd'hui proposé de donner suite à la demande de Monsieur Van Oost qui a de longue date, toujours maintenu une volonté d'acquérir le terrain occupé à ce jour, à titre précaire.

Le service des domaines, par courrier en date du 18 mars 2009 a évalué le bien au prix de 10 € le m² mais en valeur « jardin ». Au-delà de son antériorité et dans la mesure où cette qualification ne tient pas compte de l'existence des droits à construire rapportés au terrain, les parties se sont entendues sur une cession au prix de 75 € le m², valeur conforme à une précédente évaluation dans le même secteur pour du terrain constructible.

S'agissant d'un terrain qui relève du domaine public communal, il convient d'en prononcer préalablement le déclassement si l'on souhaite l'incorporer à notre domaine privé pour le vendre.

La désaffectation matérielle étant aujourd'hui effective, nous vous proposons de constater cette dernière et de prononcer le déclassement du terrain occupé par Monsieur Van Oost, aujourd'hui cadastré AR 610 pour une contenance de 88 m². Par ailleurs de le céder à celui-ci au prix de 6 600 € étant précisé que, l'acheteur devra également s'acquitter des frais de géomètre engagés par la ville pour la division du terrain, d'un montant de 502,32 € TTC et des frais d'acte notariés.

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Il s'agit de la régularisation d'une situation qui perdure depuis quelque temps déjà. Aux Chats-Huants, un certain nombre de cheminements posent problème dans le quartier, notamment une venelle qui relie la rue Alexandre-Desrousseaux à la rue Verlaine.

Il s'avère que ces venelles posaient le problème des squats. La Ville a été amenée il y a quelques années à installer une barrière aux extrémités de la venelle en question, celle-ci étant fermée la nuit.

L'un des propriétaires, résidant à proximité et souvent confronté à des problèmes de rassemblement, de tags sur le pignon et autres désagréments, a sollicité la Ville pour racheter cette parcelle de 88 m² que nous vous proposons de lui rétrocéder ; le cheminement étant toujours assuré entre les différentes voies.

L'estimation du service des Domaines pour ce terrain en contact avec le front-à-rue est de 75 €/m² ; la vente sera réalisée pour un montant de 6.600 € si vous l'acceptez.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.17 - FONDS DOCUMENTAIRES MUNICIPAUX - Plan de numérisation 2010 - Demande de subvention</p>

Chaque année, le Ministère de la Culture et de la Communication soutient les initiatives visant à valoriser les collections et fonds documentaires et à favoriser leur accès par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le plan national de numérisation 2010 cherche d'une part « à augmenter significativement l'offre de ressources culturelles numériques constituée d'ensembles cohérents et de taille critique » et, d'autre part, à « promouvoir une consultation libre et ouverte des ressources numériques culturelles pour tous les internautes ».

A ce titre, la ville de Roncq accordera une place particulière à ses fonds patrimoniaux par la mise en ligne d'une base de données en constante évolution et tentera ainsi de répondre à une demande croissante de documents et à une qualité de service.

Le projet, intitulé « Population et territoire ronquois », favorise l'histoire locale, concerne en particulier les registres de délibérations de plus de 100 ans, les listes de dénombrement de la population (jusqu'à 1906), le registre de recensement militaire (jusqu'à la classe 1909) et les tables décennales de l'état civil. Il s'articule autour de trois enjeux :

- *la modernisation du service des archives,*
- *la valorisation du patrimoine de la Commune,*
- *la préservation de ses documents les plus fragiles.*

Cette opération spécifique, conduite conjointement par les Archives municipales et le Service informatique, est aussi l'occasion de réintégrer définitivement à son fonds d'origine le registre de délibération de 1769 déposé aux Archives départementales du Nord par délibération du 3 mai 1996.

Plan de financement de ce projet :

PLAN DE FINANCEMENT DE CE PROJET

	<i>Montant € TTC</i>
<i>Budget total</i>	<i>14 100 € TTC*</i>
<i>Financement demandé au Ministère</i>	<i>5 000 € TTC</i>
<i>Autres financements prévus (fonds propres municipaux)</i>	<i>9 100 € TTC</i>

** Hors coût supplémentaire d'investissement*

***La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 juin 2010.***

M. LE MAIRE –

Madame BUCHET, vous avez la parole.

Mme BUCHET –

Chaque année, le Ministère de la Culture et de la Communication soutient les initiatives visant à valoriser les collections et fonds documentaires et à favoriser leur accès par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour information 150 projets ont été retenus cette année, toutes structures confondues, pour une somme de 30 M€ ; 6 services d'archives municipales ont été retenus, 3 projets sur le Nord/Pas-de-Calais :

- le projet des Archives départementales du Nord,
- le projet des Archives départementales du Pas-de-Calais,
- le projet des Archives municipales de Roncq.

Notre projet intitulé « Population et territoire ronquois » favorise l'histoire locale et concerne, en particulier, les registres de délibérations de plus de 100 ans, les listes de dénombrement de la population (jusqu'à 1906), le registre de recensement militaire (jusqu'à la classe 1909) et les tables décennales de l'état civil. Il vise à promouvoir :

- la modernisation du service des Archives,
- la valorisation du patrimoine de la Commune,
- la préservation de ses documents les plus fragiles.

Cette action spécifique se déroulera dans le local des archives municipales et sera conjointement conduite par les Archives municipales, en particulier son archiviste, et le service Informatique.

Elle sera l'occasion de réintégrer à son fonds d'origine le registre de délibérations de 1769 (actuellement en restauration) et de réorganiser le dépôt des archives de Roncq.

Le plan de financement de cette action s'élève à 14.100 € pour lequel nous demandons une participation à la DRAC de 5.000 € ; le reste étant à la charge de la municipalité soit 9.100 €.

M. LE MAIRE –

Je profite de cette délibération pour saluer l'énergie et le professionnalisme de Catherine DEJARDIN qui fait un travail remarquable et qui méritait d'être souligné.

Outre un travail quotidien sur les archives contemporaines, elle assure le rattrapage de nos archives anciennes avec le souci de redénicher aux Archives départementales une grande partie du pan de la mémoire communale.

J'adresse à nouveau mes félicitations à Catherine DEJARDIN, présente dans la salle.

Monsieur TELLIER, je pensais que vous souhaitiez intervenir.

M. TELLIER –

C'est avec grand plaisir que je dirai quelques mots, en m'excusant auprès de ceux qui voudraient regarder le match de football.

Aujourd'hui, l'histoire locale –malheureusement– fait partie des parents pauvres de la recherche historique. Si les travaux sont effectivement nombreux sur l'histoire culturelle, l'histoire des

représentations, les monographies locales sont quelque peu mises de côté ce qui, de mon point de vue, est vraiment dommage ; c'est bien au sein des communes que les choses se passent et heureusement d'ailleurs.

Je ne peux donc que me féliciter de cette délibération ; cela doit pouvoir aider. Evidemment il faudrait que j'aie votre accord, Monsieur le Maire, mais j'inviterais presque Mme DEJARDIN à m'accompagner un jour dans un séminaire à l'Université pour expliquer concrètement aux étudiants ce que veut dire l'histoire locale, car ils en ont perdu la trace, et leur présenter un certain nombre de dossiers.

Si Mme DEJARDIN ne va pas à l'Université, c'est l'Université qui viendra...

M. LE MAIRE –

Ce sera Mme BUCHET !

M. TELLIER –

Je ne sais pas si techniquement c'est possible : ne pourrait-on pas mettre en ligne un certain nombre de ces documents ?

C'est aussi une question d'accessibilité et, en termes de valorisation de notre patrimoine local, peut-être aurait-on intérêt

- D'une part à proposer aux scolaires roncois de travailler sur archives parce qu'un cadastre dit beaucoup de choses, parce qu'une ancienne délibération dit également beaucoup de choses... il y a des documents très intéressants et ce pourrait être la première piste.
- D'autre part, les mettre en ligne, pourquoi pas ? Compte tenu de la nouvelle loi sur les archives, il n'y a pas de contrainte juridique, ce qui permettrait à des gens hors de notre territoire de consulter des documents relatifs à notre histoire locale.

M. LE MAIRE –

C'est prévu puisque cela fait partie des enjeux qu'a évoqués Rose-Marie BUCHET.

Merci, Monsieur TELLIER.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.18 - OPERATION DE CONSTRUCTIONS A L'ANGLE DES RUES DU 8 MAI 1945 ET BARBUSSE - Dénomination de voie interne ouverte à la circulation publique

L'opérateur « VILOGIA » qui a entrepris la construction de 71 logements (15 en collectif locatif social, 35 en collectif accession et 21 maisons individuelles groupées locatif social) sur une assiette foncière située à l'angle des rues du 8 Mai 1945 et Barbusse, nous demande d'attribuer une dénomination pour la voie interne de desserte de cette opération d'habitat ouverte à la circulation publique.

Il est donc proposé la dénomination suivante :

RUE DU PASSEUR DE LUMIERE

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 22 juin 2010.

M. LE MAIRE –

Madame BUCHET, nous vous écoutons à nouveau pour cette dernière délibération de notre séance.

Mme BUCHET –

Une nouvelle voie a été créée dans un lotissement Vilogia qui se situe à l'angle de la rue Barbusse et de la rue du 8 Mai 1945. Non loin de cette voie justement, dans la rue du 8 Mai 1945, fut construite en 1869 une usine à gaz qui a apporté un grand changement dans la vie des Roncquois. Les rues en particulier devinrent plus sûres grâce à l'éclairage public assuré par des réverbères à bec de gaz ; chaque jour, ils étaient allumés un par un, à la tombée de la nuit, et éteints de la même manière au petit matin par un employé municipal.

Nous rendons hommage à ce travail simple et pourtant si utile en proposant de dénommer cette rue : la rue du passeur de lumière.

J'ai fait des recherches sur Internet et j'ai pensé que le réverbère avait été un élément important de confort.

M. LE MAIRE –

Madame COPPIN-QUIVRON.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Les porteurs de lumière, ce sont également des jeux vidéo.

Mme BUCHET –

Il s'agit des passeurs de lumière et non pas des porteurs.

M. LE MAIRE –

Je voudrais signaler publiquement que Mme COPPIN-QUIVRON avait proposé que l'on puisse rendre hommage à Simone VEIL, femme politique, académicienne. Je pense qu'elle mérite mieux que cette voie ; nous allons conserver cette appellation dans notre panthéon possible. De beaux projets seront mis en œuvre dans les mois et années à venir, collectifs, d'intérêt général qui pourraient tout à fait convenir à cette grande dame que nous reconnaissons tous. Nous le gardons en mémoire de manière très précieuse puisque Simone VEIL, à sa manière, est aussi une passeuse de lumière, une porteuse de lumière, si je puis me permettre.

Mme COPPIN-QUIVRON –

J'ajouterais qu'elle est surtout une porteuse d'espoir pour beaucoup de femmes.

M. LE MAIRE –

En effet.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Sur ce dernier dossier, je vais redire ce que j'ai déjà dit sur les délibérations précédentes qui nous invitaient à un vote similaire : dans le groupe, nous restons convaincus de l'exemplarité du nom d'un personnage historique. J'ai presque envie de dire qu'étant donné la situation actuelle au plus haut sommet de l'Etat et le peu de moralité de certaines personnes, il serait peut-être bon de donner en exemple des gens qui, eux, n'ont jamais failli et qui ont fait la différence entre intérêts privés et intérêts publics.

Pour terminer, je rappelle que nous avons déjà proposé la dénomination : Lucie AUBRAC. Notre panthéon va donc se remplir peu à peu.

C'est une question de principe ; évidemment, nous n'avons rien contre cette appellation « passeur de lumière ». Pourquoi pas, mais nous restons quand même convaincus que le nom, en termes de civisme, en termes d'apprentissage de la citoyenneté, demeure un élément essentiel de notre culture à tous.

M. LE MAIRE –

Vous avez parfaitement raison et, dans le même temps, nous pouvons avoir un vrai débat sur les dénominations de rues. C'est un vrai sujet qui a d'ailleurs toujours fait débat historiquement dans les conseils municipaux, à Roncq très fortement d'ailleurs.

Un recensement précis des noms de rues à Roncq a été fait et on remarquera que les noms de famille sont très nombreux (hommes politiques, écrivains, musiciens...).

Il me semble important également d'apporter un peu de poésie à ces appellations. Je pense à Saint-Malo et à sa rue du Chat qui danse, et bien d'autres qui évoquent à la fois des événements historiques mais aussi un peu de poésie.

Dans le cas présent, il s'agit d'une toute petite rue ; nous ne devrions même pas en débattre puisqu'elle se situe dans un lieu complètement privé.

Il est parfois très ennuyeux d'avoir à donner une appellation. Outre les groupes politiques, pratiquement tous les jours des citoyens me demandent des dénominations de rues et ils sont nombreux, je peux vous l'assurer. Je leur réponds souvent que leur proposition est intéressante mais qu'elle doit présenter un intérêt collectif précis.

Nous pourrions débattre sur le sujet. Quant à l'appellation « rue du passeur de lumière », personnellement je la trouve très poétique, très fraîche. Qu'en pensez-vous, Madame MARIAGE ? Je vous entends maugréer, prenez donc la parole.

Mme MARIAGE –

Puisque vous m'invitez à intervenir, pour ma part, je trouve ce nom magnifique, extrêmement poétique et à la fois toponymique. C'est donc intéressant.

M. LE MAIRE –

Il s'agissait simplement d'ajouter de l'eau au moulin, vous ne faites pas preuve d'un grand lyrisme...

(Rires)

Qui est pour le « passeur de lumière »

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstention « Roncq avec vous »

Ecoutez...

M. TELLIER –

Nous l'avons appris en Commission alors qu'on pouvait se rencontrer...

M. LE MAIRE –

Mais il faut que vous fassiez partie de la majorité. Il faut bien qu'il y ait une majorité qui administre. Ensuite il peut y avoir un dialogue.

En tous les cas, merci à tous pour ce Conseil qui fut vraiment très constructif, très agréable, très serein.

Je voudrais féliciter tous ceux qui préparent au quotidien nos séances :

Valérie LOSFELD, Laurence DERUWEZ qui, fidèles au Conseil municipal, préparent les diapositives,

Bruno DUBOIS et tous les collaborateurs présents à ses côtés.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un bon été.

—oOo—

Levée de séance à 21 h 10.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.